

Notice d'information pour émission obligataire

M A G H R E B L E A S I N G A L G E R I E
M L A

S.P.A AU CAPITAL SOCIAL DE 6.5 Milliards de Dinars algériens



Montant : Entre 4.000.000.000 DA

Coupon annuel fixe : 5,65%

Obligations à Remboursement Fractionné, Amortissables le	
23/11/2026	800 000 000 DA
23/11/2027	800 000 000 DA
23/11/2028	800 000 000 DA
23/11/2029	800 000 000 DA
23/11/2030	800 000 000 DA

« Aucune Garantie n'est adossée à cet emprunt obligataire en dehors du nantissement, au profit de la masse des obligataires, des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA, et déposés sur un compte ouvert auprès de la Banque de Développement Local « BDL », banque partenaire de MLA. Ce nantissement couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, 120% du montant du principal et du montant du coupon ».

Visa COSOB N° 2025/04 du 22 Octobre 2025



La notice d'information est établie par la société émettrice et engage la responsabilité de ses signataires. La COSOB ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur.

Le visa de la COSOB n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et à ce titre, il doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats dégagés et de la politique de distribution des dividendes suivie par la société émettrice »

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION.....	9
I-1- DECISIONS A L'ORIGINE DE L'OPERATION :	9
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATEGORIE DES TITRES :	9
I-2-1- <i>Nombre, valeur nominale :</i>	<i>9</i>
I-2-2- <i>Catégorie des titres :</i>	<i>9</i>
I-2-3- <i>Forme des titres :</i>	<i>10</i>
I-3- PRIX D'EMISSION :	10
I-4- PRODUIT BRUT, ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION ET EMPLOI DU PRODUIT NET :	10
I-5- CHARGES RELATIVES A L'OPERATION :	10
I-5-1- <i>redevances réglementaires :</i>	<i>10</i>
I-6- MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES :	11
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	11
I-8- DATE DE REGLEMENT :	11
I-9- TAUX D'INTERET ET TAUX DE RENDEMENT REEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	11
I-10- PERIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	12
I-11- DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	12
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	12
I-13- EXIGIBILITE ANTICIPEE :	13
I-14- REGIME FISCAL :	14
I-16- RANG DE L'EMPRUNT :	15
I-17- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG :	15
I-18- MASSE DES OBLIGATAIRES :	15
I-19- NEGOCIATION DES TITRES :	15
I-20- ÉTABLISSEMENT ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMETTEUR :	15
I-22- OBLIGATIONS DE L'EMETTEUR :	16
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	17
II-1- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL :	17
II-1-1- <i>Dénomination sociale :</i>	<i>17</i>
II-1-2- <i>Forme juridique :</i>	<i>17</i>
II-1-3- <i>Agrément Banque d'Algérie :</i>	<i>17</i>
II-1-4- <i>Objet social :</i>	<i>17</i>
II-1-5- <i>Adresse du siège social :</i>	<i>18</i>
II-1-6- <i>Date et lieu de dépôt des statuts :</i>	<i>18</i>
II-1-7- <i>Modifications des statuts constitutifs :</i>	<i>18</i>
II-1-8- <i>Numéro d'inscription au Registre de commerce :</i>	<i>20</i>
II-1-9- <i>Lieu de consultation des documents juridiques :</i>	<i>20</i>
II-1-10- <i>Date de début d'activité :</i>	<i>20</i>
II-1-11- <i>L'exercice social :</i>	<i>20</i>
II-1-12- <i>Durée de vie :</i>	<i>20</i>
II-1-13- <i>Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :</i>	<i>20</i>
II-2- CAPITAL :	21
II-2-1- <i>Composition du capital :</i>	<i>21</i>
II-2-2- <i>Conditions de modification du capital social :</i>	<i>21</i>
II-2-3- <i>Obligations convertibles :</i>	<i>21</i>
II-2-4- <i>Evolution du capital :</i>	<i>21</i>
II-2-5- <i>Répartition du capital :</i>	<i>22</i>
CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	24

III-1- PRESENTATION DE MLA :	24
III-1-1- Historique :	24
III-1-3- Réglementation :	27
III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :	27
III-1-5- Éléments de la politique générale :	30
III-1-6- Débouchés et parts de marché :	31
III-1-7- Principales Installations :	31
III-1-8- Personnel et effectifs :	33
III-1-9- Les Investissements :	35
❖ Investissements en Immobilisations de crédit -bail	35
❖ Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	36
III-1-10- Le système d'information :	36
III-1-11- Les approvisionnements :	37
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT	37
III-3- LITIGES :	37
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS :	38
III-5- FACTEURS DE RISQUES :	39
III-5-1- Risque de Marché :	39
III-5-2- Risque de contrepartie :	40
III-5-3- Risque de taux :	40
III-5-4- Risque de liquidité :	40
III-5-5- Risque de change :	40
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	41
IV-1- PRESENTATION DES PRINCIPES COMPTABLES :	41
IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation) :	42
IV-1-2- Les créances et les dettes :	42
IV-2- REGIME FISCAL EN VIGUEUR :	43
IV-3- PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RESULTATS	45
IV-4- PRESENTATION ET ANALYSE DES BILANS	49
IV-5- ENGAGEMENTS HORS BILAN :	62
IV-6- ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE FINANCIERE :	63
IV-7- TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS	65
IV-8- TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :	66
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE	67
V-1-LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DE MLA :	67
V-1-1- L'Assemblée Générale :	67
V-1-2- Direction Générale :	67
V-1-2- Conseil d'Administration :	67
V-2- REMUNERATIONS DES MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	68
V-3- NOMS ET PRENOMS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE	68
V-3-1- Membres du Conseil d'Administration :	68
V-3-2- Membres de la Direction Générales :	69
V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION :	69
V-5- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE :	70
CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION	71
VI-1- ÉVOLUTIONS RECENTES :	71
VI-2- BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR :	75
VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :	75

VI-2-2- Les orientations :	77
VI-2-3 : Programme d'Investissement :	78
VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA) :	78

**CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE
DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

VII- 1- SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

VII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

ANNEXES 85

GLOSSAIRE 88

INTRODUCTION

Le contexte

- Dans le cadre de la réforme du secteur financier et en vue de stimuler les investissements des entreprises privées, les pouvoirs publics algériens ont doté le secteur du leasing d'une législation et une réglementation fiscale conforme aux standards internationaux.
 - L'ordonnance n° 96-09 du 10/01/1996 et les textes subséquents fournissent un cadre adéquat permettant aux sociétés de leasing de fournir aux entreprises, et notamment aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), des concours financiers selon des modalités simplifiées et rapides.
 - La Loi de finances pour l'exercice 2008 et la Loi de finances complémentaire ont parachevé le cadre fiscal en adaptant le régime des amortissements déductibles, celui des droits d'enregistrement, de la TVA et de l'impôt sur les plus-values aux spécificités de cette activité.
 - Après avoir réuni toutes les conditions réglementaires MLA a reçu le visa COSOB N° 15/01 du 06 janvier 2015 pour lancer sa première opération d'émission sur le marché obligataire. Cette opération réussie a constitué un tournant dans la vie de MLA qui a décidé de renouveler cette expérience, d'abord en 2017 avec le visa COSOB N° 17/01 du 07 juin 2017 et en suite en 2023 avec le visa COSOB N° 23/01 du 26 septembre 2023. Durant l'exercice 2024, l'établissement a aussi obtenu un nouvel accord avec le visa COSOB N°2024/03 du 25/09/2024.
 - La présente notice est établie à l'occasion de la préparation de la cinquième opération d'émission obligataire de MLA.
-

L'entreprise

- MAGHREB LEASING ALGERIE (MLA) S.P.A est une société de droit algérien constituée juridiquement le 15/01/2006.AGO
- Son capital social est de six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de Dinars algériens (DA), divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.
- La société a pour objet le financement des entreprises à travers des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel, ainsi que sur les biens immobiliers et toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

- L'établissement financier Maghreb Leasing Algérie S.P.A a été agréé par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006.
- La société a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El-Madania-Alger. Elle a été immatriculée sous l'article d'imposition N° 16038416131.
- Elle a été immatriculée auprès de l'Office National des Statistiques (ONS) sous le numéro 000616030060168.
- La société a également accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).
- Les actionnaires de MLA ont procédé à 2 augmentations de capital, la première augmentation de capital et la deuxième augmentation de capital
- Au 31/12/2022, le montant du capital social de la société est resté inchangé à six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA.
- Le nombre d'actionnaires est passé de huit (08) à sept (07) suite au retrait de l'IFC et du FMO et à l'introduction du PGI. TUNISIE LEASING & FACTORING a racheté 161 319 actions du FMO et 563 306 actions de l'IFC. AMEN Bank a racheté 261 681 actions du FMO, et le PGI a acquis une action du FMO

La répartition du capital social est indiquée par le tableau ci-dessous :

Liste des actionnaires	Nombre Actions
AMEN BANK	3 777 294
TUNISIE LEASING & FACTORING	2 091 069
PROPARCO	538 541
CFAO	93 089
AHMED ABDELKEFI	3
AHMED KRAM	3
SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION & INVESTISSEMENT "PGI"	1
TOTAL	6 500 000

- L'organisation de MLA et ses modalités d'exploitation s'inspirent des standards internationaux adoptés et appliqués par son partenaire technique, Tunisie Leasing & Factoring. Cette dernière, créée en octobre 1984, et cotée à la côte principale de la bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992, avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel, le factoring et la location longue durée.

- MLA est dotée :
 - D'un Conseil d'Administration composé de Sept (07) membres ;
 - D'une Direction générale composée de Deux (02) membres.
- MLA compte actuellement quatorze (14) agences opérationnelles agréées par la Banque d'Algérie.

LES AGENCES MLA SUR LE TERRITOIRE NATIONAL



- Elle emploie **143 personnes** au 31/12/2024.
- Le contrôle de la société est assuré par deux (02) Commissaires Aux Comptes : **M. BENHABILES Zoheir** et **Madame. SAIDI Smahane**, inscrits à l'ordre des expert comptables.
- MLA soumet ses comptes à un audit externe (certification en normes IFRS). Ce dernier a d'abord, et depuis la création de MLA, été effectué par le cabinet international Ernst & Young jusqu'au 31/12/2012, puis par le cabinet international MAZARS jusqu'au 31/12/2018. Par la suite, le cabinet Deloitte Algérie a été choisi par le Conseil de Surveillance de MLA pour la période allant de 2019 à 2022. Depuis l'exercice 2023, le cabinet AMS AUDIT (ex Deloitte Algérie) assure la certification des comptes MLA en IFRS.

L'opération

- Afin de diversifier ses sources de financement, et après la réussite de ses quatre premières opérations d'émission obligataire, la société lance une nouvelle émission obligataire de **Quatre (4) milliards de DA** durant l'exercice 2025.
- **Caractéristiques des titres émis :**
 - Obligations à remboursement fractionné, dont le remboursement du principal se fait pour chaque obligation par amortissement annuel constant de la valeur nominale ;
 - Valeur nominale :
 - Dix mille (10.000) DA par obligation la première année,
 - Huit mille (8.000) DA la deuxième année,
 - Six mille (6.000) la troisième année,
 - Quatre mille (4.000) DA la quatrième année,
 - Deux mille (2.000) DA la cinquième et dernière année.
 - Émission au pair (100% de la valeur nominale) ;
 - Coupon fixe sur toute la durée de vie de l'emprunt ;
 - Les titres sont des obligations ordinaires et dématérialisées.
- **Traitement fiscal des produits et des plus-values de cession des obligations émises :** Les titres émis dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation fiscale en vigueur en Algérie.
- **Garantie :** L'emprunt émis est assorti de la garantie suivante : Un nantissement des billets à ordre MLA, en conservation chez **Banque de Développement Local « BDL »**, banque partenaire de MLA désignée en marge de la présente notice, à hauteur de **120%** du montant du principal + montant du coupon.

CHAPITRE I - INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

I-1- Décisions à l'origine de l'opération :

Le Conseil de d'administration de MLA tenue le 26 novembre 2024 ainsi que l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mars 2025 ont autorisés le lancement d'un emprunt obligataire pour une enveloppe annuelle comprise entre un (1) milliard et dix (10) milliards de dinars durant les exercices 2025 et 2026.

La Direction Générale, a été mandatée par le Conseil d'Administration pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

I-2-1- Nombre, valeur nominale :

L'émission porte sur :

- Un montant de Quatre (4) milliards de DA répartis en quatre cent mille (400 000) obligations d'une valeur nominale à l'émission de dix-mille (10 000) DA chacune la première année.
- Ces obligations sont remboursables par amortissement annuel constant de la valeur nominale, soit deux mille (2.000) DA par obligation par an à partir de la première année jusqu'à la cinquième année.

Les obligations porteront une valeur nominale de :

- Huit mille (8.000) DA chacune la deuxième année,
- Six mille (6.000) DA chacune la troisième année,
- Quatre mille (4.000) DA la quatrième année,
- Deux mille (2.000) DA chacune la cinquième et dernière année.

I-2-2- Catégorie des titres :

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

I-2-3- Forme des titres :

Les obligations sont nominatives et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des Teneurs de Comptes Conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

I-3- Prix d'émission :

Les obligations sont émises à 100% de la valeur nominale, soit dix-mille (10 000) DA par obligation d'une valeur nominale de dix-mille (10 000) DA.

I-4- Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net :

- **Le produit brut** de l'émission obligataire est de Quatre (4) milliards de DA.
- **Le produit net de l'émission** obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération, hors intérêts et commissions de garanties, qui sont estimées à **Vingt et Un Millions Neuf cent mille de Dinars Algériens (21.900.000 DA) hors taxes.**

Le produit net de l'émission est de **Trois Milliard Neuf Cent Soixante Dix Huit Millions Cent Mille de Dinars Algériens (3.978.100.000 DA).**

- **Utilisation du produit net de l'émission :** le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au refinancement de l'activité crédit-bail de MLA.
- La société se réserve le droit de clôturer l'opération sur la base du montant effectivement levé, même si celui-ci est inférieur à l'objectif initial.

I-5- Charges relatives à l'opération :

- Le montant des charges relatives à cette émission obligataire s'élève à **Vingt et Un Millions Neuf cent mille de Dinars Algériens (21.900.000 DA) hors taxes**, et se répartit comme suit :

I-5-1- redevances réglementaires :

- Redevance de la COSOB : 0,075% du montant brut de l'émission, soit **Trois Millions de Dinars Algériens (3.000.000 DA).**
- Rémunération versée à l'SGBV (admission, Gestion, inscription en compte et frais annuel de maintien à la cote) : **Deux Millions Neuf Cent Mille de Dinars Algériens (2.900.000 DA) hors taxes** sur toute la durée de vie de l'emprunt.

I-5-2- rémunération des prestations de services (fixés par les conventions) :

- Commission de courtage de la banque Chef de file, **0,15%** du montant brut levé, soit **Six Millions de Dinars Algériens (6.000.000 DA)** hors taxes.
- Commission de placement, **0,25 %** du montant brut levé, soit **Dix Millions de Dinars Algériens (10.000.000 DA)** hors taxes.

I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom des souscripteurs des obligations est fixée au **23 novembre 2025**.

I-7- Jouissance des titres :

- Les intérêts commencent à courir à partir du **23 novembre 2025** ;
- Les intérêts sont payables annuellement le **23 novembre** de chaque année pendant 5 ans ;
- Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour non ouvré, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

I-8- Date de règlement :

Les obligations sont intégralement réglées à la souscription.

I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Ces obligations sont émises au taux d'intérêt fixe de **5,65 %**

Le taux de rendement réel pour le souscripteur est de **5,65%**

Ce taux n'est significatif que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- Le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement final de l'obligation.
- Le montant des revenus annuels est réinvesti au taux de rendement réel moyen, et ce jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

I-10- Période et mode de souscription :

- Le placement du titre s'effectue par un syndicat de placement constitué par les IOB agréés par la COSOB, et présidé par la **Banque de Développement Local « BDL »**.
- **L'émission est destinée aux investisseurs professionnels** conformément à l'article 61 du règlement N°23-04 du 25 octobre 2023 relative au règlement général de la bourse des valeurs mobilières.
- Le lancement de la période de souscription s'effectue dans les **Six (06)** mois qui suivent la date d'obtention du visa de la COSOB.
- Dans le cas où le montant des demandes est supérieur au montant de l'émission, les demandes seront réduites proportionnellement au montant offert.
- Si le montant des demandes est inférieur à celui de l'émission, celles-ci seront satisfaites à 100 %.
- Les souscriptions se font au prix fixe du pair et portent sur un nombre minimum de **cent (100) obligations soit un million (1 000 000) de DA**.
- La séance de réception et de dépouillement des demandes des souscriptions sera tenue le **19 novembre 2025**.

I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

- La durée des obligations est de cinq (05) ans.
- Compte tenu de son mode de remboursement par amortissement constant, la durée de vie moyenne (duration) des obligations est de **deux virgule soixante-dix-neuf (2,79 ans)** avec un taux d'actualisation supposé égal aux taux du coupon.

I-12- Amortissement, remboursement :

- Il s'agit d'obligations à remboursement fractionné.
- Leur mode d'amortissement se fera par imputation de la valeur nominale à raison de deux mille (2.000) DA par an et par obligation.
- Le dernier amortissement correspondra à un remboursement définitif de l'obligation à sa valeur nominale.

Ci-dessous le tableau d'amortissement des obligations :

En Milliers de DA

Désignation	23/11/2025	23/11/2026	23/11/2027	23/11/2028	23/11/2029	23/11/2030
Principal début de Période	4 000 000	3 200 000	2 400 000	1 600 000	800 000	0
Nombre d'obligation en circulations	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
Valeur nominale des Obligations (DA par obligation)	10 000	8 000	6 000	4 000	2 000	0
Remboursement Principal (a)	-	800 000	800 000	800 000	800 000	800 000

L'émetteur s'interdit durant toute la durée de vie de l'emprunt de procéder à des remboursements par anticipation.

I-13- Exigibilité anticipée :

Le Représentant de la Masse des obligataires, sur décision de l'Assemblée Générale des obligataires, pourra par notification écrite adressée à l'Émetteur, avec une copie à Algérie Clearing, rendre exigible la totalité des obligations au pair majorée du coupon couru entre la dernière date de paiement d'intérêts et la date de remboursement effective dans les situations suivantes :

- a) En cas de défaut de paiement par l'Émetteur à sa date d'exigibilité, du principal et/ou des intérêts dus au titre de toute obligation s'il n'est pas remédié à ce défaut par l'Émetteur dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de cette date d'exigibilité ;

En cas d'inexécution par l'Émetteur de toute autre stipulation relative aux obligations (cf. paragraphe I-22 ci-dessous), s'il n'est pas remédié à cette inexécution dans un délai de dix (10) jours ouvrés à compter de la réception par l'Émetteur de la notification écrite dudit manquement donnée par le Représentant de la masse des obligataires ;

- b) Dans le cas d'un manquement aux obligations d'un autre emprunt de l'Émetteur, et notamment en cas de défaut de paiement d'une ou de plusieurs autres dettes de l'Émetteur ;
- c) Dans le cas de retrait par les autorités compétentes de la licence permettant à l'Émetteur d'exercer ses activités ;
- d) Dans le cas où l'Émetteur ne maintiendrait pas son ratio d'endettement inférieur à six (06) fois ses fonds propres, ou ne respecterait pas les ratios prévus par la Banque d'Algérie.

I-14- Régime fiscal :

Les produits et les plus-values de cession des obligations émises dans la présente opération sont soumis aux dispositions de la réglementation et de la législation fiscale en vigueur en Algérie.

I-15- Garanties et sûretés :

Le présent emprunt obligataire est assorti des garanties suivantes :

1. **Nantissement du compte de conservation des billets à ordre tirés sur la clientèle de MLA :** Cette garantie couvre à tout moment et sur toute la durée de vie de l'emprunt, **120%** du montant du principal et du montant du coupon.
 - **MLA sera dépossédée** des billets à ordre, qui seront déposés pour conservation sur un compte ouvert auprès de la **Banque de Développement Local « BDL »**. Le compte de conservation ainsi ouvert, sera nanti au profit de la **Masse des Obligataires** sur la base d'une convention de nantissement.
 - La banque partenaire **Banque de Développement Local « BDL »**, procédera chaque mois à l'encaissement des billets à ordre, en assurant ainsi le contrôle des recettes de MLA.
2. **Assurance des biens financés :** tous les biens ayant fait l'objet d'un financement par MLA sont systématiquement assurés tous risques selon les options ci-après :
 - **Souscription par Adhésion à la convention globale :** dans ce cas le crédit-Preneur adhère au contrat cadre d'assurance signé entre MLA et son partenaire assureur qui stipule que tous les risques inhérents à l'utilisation et à l'exploitation des biens financés sont couverts par une police d'assurance souscrite au nom de MLA et à laquelle le client adhère moyennant paiement mensuel adossé aux loyers. Les remboursements des sinistres sont systématiquement payés par MLA.
 - **Souscription d'une police d'assurance et subrogation au profit de MLA :** dans le cas où le crédit-preneur opte pour une compagnie d'assurance de son choix, il doit souscrire une police d'assurance en tous risques qu'il subroge au nom et au profit de MLA. De ce fait, tous les remboursements de sinistres sont systématiquement payés à MLA.

I-16- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information auront le même rang que les dettes non-subordonnées déjà contractées par l'Emetteur.

I-17- Maintien de l'emprunt dans son rang :

MLA s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement n'affecte en rien sa liberté, à disposer de la propriété de ses biens, ainsi qu'à ne constituer, au profit d'autres dettes ou d'obligations, aucune hypothèque sur les biens ou sur les droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « *Pari-Passu* » les obligations émises en vertu des présentes.

I-18- Masse des Obligataires :

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire conformément à la législation en vigueur.

La **Banque de Développement Local « BDL »** assurera le rôle de mandataire provisoire de la masse des obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire.

Il convient de rappeler que la législation en vigueur prévoit que, « ***sauf restriction décidée par l'Assemblée Générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires*** ».

La première Assemblée Générale de la masse des obligataires se tiendra au plus tard soixante (60) jours suivant la date d'émission des titres.

I-19- Négociation des titres :

Les titres de cet emprunt seront cotés sur le marché des investisseurs professionnels conformément aux dispositions du règlement COSOB N° 23-04 du 25 Octobre 2023.

I-20- Établissement assurant le service financier de l'émetteur :

L'administration des titres en circulation, à savoir le paiement des intérêts et le remboursement du capital, est assurée par Algérie Clearing via la **Banque de Développement Local « BDL »**.

I-21- But de l'émission :

Cet emprunt est destiné exclusivement au refinancement des opérations de crédit-bail.

Le produit de l'émission permettra à MLA de poursuivre la diversification de ses sources de financement et de continuer à améliorer l'adéquation de la maturité de ses ressources avec celle de ses emplois.

I-22- Obligations de l'émetteur :

Clause 1 : Dividendes, rachats d'actions et versements assimilés aux actionnaires et dirigeants

L'émetteur s'engage à ne pas distribuer de dividendes, à ne pas procéder à des rachats d'actions ou toute autre forme de paiement aux actionnaires ou aux dirigeants qui auraient pour effet de mettre l'émetteur en situation de ne pas pouvoir respecter ses engagements envers les obligataires, notamment les engagements relatifs aux paiements des coupons et au remboursement du principal.

Clause 2 : Information à transmettre au mandataire de la masse des obligataires

L'émetteur s'engage, tel que prévu par la législation actuellement en vigueur, à transmettre ses documents sociaux au représentant de la masse des obligataires dans les mêmes conditions que les actionnaires.

Conformément à l'article 715 bis 91 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) : « **Les obligataires ainsi que les représentants de la masse ne peuvent s'immiscer dans la gestion des affaires de la société. Cependant, les représentants de la masse des obligataires ont accès aux Assemblées Générales des actionnaires avec voix consultative. Ils ont droit d'obtenir communication des documents sociaux dans les mêmes conditions que les actionnaires.** »

Clause 3 : Changement d'activité, fusions-acquisitions.

L'Émetteur s'engage à ne pas procéder à :

- (i) La dissolution ou liquidation amiable de l'Émetteur ou
- (ii) La fusion, scission, cessation totale ou partielle de son activité, notamment à la suite d'une cession d'actifs ou d'une titrisation quelconque, affectant de manière significative sa capacité à répondre à ses engagements financiers.

CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

II-1- Renseignements à caractère général :

II-1-1- Dénomination sociale :

L'Émetteur a pour dénomination « **Maghreb Leasing Algérie** », en abrégé « **MLA** ».

II-1-2- Forme juridique :

MLA est une entreprise privée érigée en la forme légale d'une société par actions (**S.P.A**). La société est gérée par une direction générale sous la supervision d'un conseil d'administration.

II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision N°02-06 du 11/03/2006 en tant qu'établissement financier de leasing.

II-1-4- Objet social :

L'objet social de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing, à :

- Effectuer à titre de profession habituelle avec toute personne physique ou morale de droit public ou privé, algérienne ou étrangère, toutes opérations de leasing sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur des fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux et toutes autres opérations définies par la législation et la réglementation en vigueur.
- Prendre des participations dans des sociétés ou entreprises exerçant des activités similaires ou complémentaires.
- Effectuer, d'une façon générale, pour elle-même et pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement
- Exercer toutes activités ayant un lien direct ou indirect avec son objet.

II-1-5- Adresse du siège social :

Le siège social de la société est fixé au 39, Rue Djenane El Malik, Hydra, Alger.

II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de la société MLA ont été établis par acte notarié en date du 15/01/2006 et 29/01/2006, par devant Maître Mustapha MEKHLLOUFI, notaire à Tipaza.

II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :

- Le 13/07/2008, par devant Maître Mustapha MEKHLLOUFI, notaire à Tipaza : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer d'un milliard (1 000 000 000) de DA à 1 milliard deux cents millions (1 200 000 000) DA suite à l'entrée d'International Finance Corporation (IFC) comme nouvel actionnaire. L'augmentation a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/01/2008.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA, le faisant passer de un milliard deux cent millions (1 200 000 000) de DA à deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA par l'émission d'un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) DA chacune, émises avec une prime d'émission de cinq cent cinquante-six (556) DA par action, soit une prime d'émission totale de huit cent vingt-deux millions trois cent vingt-quatre mille (822 324 000) DA.
- Le 20/12/2009, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : une augmentation du capital de MLA le faisant passer de deux milliard six-cent soixante-dix-neuf mille (2 679 000 000) DA à trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) de DA par incorporation de la prime d'émission résultante de l'émission des un million quatre cent soixante-dix-neuf mille (1 479 000) actions nouvelles à raison de huit cent vingt et un millions (821 000 000) de DA, et ce par l'émission de huit cent vingt et un mille (821 000) actions nouvelles attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société.
- Le 09/2013, par devant Maître Karima REGUIEG, notaire à Hydra : une cession d'actions entre actionnaires. Cette cession de la totalité des actions détenues par MPEF, soit soixante-cinq mille trois cent vingt-trois (65 323) actions, à AMEN BANK a été autorisée par le Conseil de la monnaie et du crédit le 20/11/2012.

- Le 02/02/2020 par devant la Société Civile et Professionnelle de Notariat « El-Marwa » des Maîtres Elias KAHLA et Turkia DEBBA une augmentation du capital de MLA le faisant passer de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) DA à cinq milliards (5 000 000 000) de DA par incorporation des réserves à hauteur de Un milliard cent vingt-quatre millions six cent quatre-vingt-quinze mille (1 124 695 000) DA et d'apports en numéraire à hauteur de rois cent soixante-quinze millions trois cent cinq mille (375 305 000), soit en somme l'émission de un millions cinq cent mille (1 500 000) nouvelles actions attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société et de leur apports en numéraire dans cette augmentation de capital.
- Le 31/12/2020 par devant la Société Civile et Professionnelle de Notariat « El-Marwa » des Maîtres Elias KAHLA et Turkia DEBBA une augmentation du capital de MLA le faisant passer de trois milliards cinq cent millions (3 500 000 000) DA à cinq milliards (5 000 000 000) DA à six milliards cinq cent millions (6 500 000 000) de DA par incorporation des réserves à hauteur de sept cent million (700 000 000) DA et d'apports en numéraire à hauteur de huit cent millions (800 000 000), soit en somme l'émission de un millions cinq cent mille (1 500 000) nouvelles actions attribuées aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital de la société et de leur apports en numéraire dans cette augmentation de capital.
- Le 21/04/2021 par-devant Maître Adlane BOUTER, notaire a El-Harrach : Modification de la composante du Directoire qui devient comme suit : M. EL AMINE SENOUCI: président du directoire , M.MHAMED MANDI :membre du directoire ,M.BILAL BOUMATI : membre du directoire .
- Le 10/02/2022, par devant Maître Adlane BOUTER, notaire à El-Harrach : transfert de l'adresse du siège social de MLA de l'ancienne adresse « 31 Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, Alger » a la nouvelle adresse «39, Rue Djenane El Malik, Hydra, Alger.
- Le 07/04/2024 par devant Maître KAMEL FETTIS notaire a BIR MOURAD RAIS :
 - 1- Cession de la totalité des actions détenues par FMO soit 423 001 comme suit :
 - 261 681 actions à AMEN BANK.
 - (01) action a SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION & D'INVESTISSEMENT.
 - 161 319 actions à TUNISIE LEASING ET FACTORING.
 - 2- Cession de la totalité des actions détenues par IFC soit 563 306 actions à TUNISIE LEASING ET FACTORING.
 - 3- Cette cession a acté la sortie de **FMO** et l'entrée de la **SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT**.
 Et par conséquent modification de l'actionnariat de MLA qui devient comme suit :
 - 1- **AMEN BANK 3 777 294** actions.
 - 2- **TUNISIE LEASING ET FACTORING 2 091 069** actions.

- 3- **PROPARCO** : 538 541 actions.
 - 4- **SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION ET D'INVESTISSEMENT** : 01 action.
 - 5- **CFAO** : 93 089 actions.
 - 6- **AHMED ABDELKAFI** : 03 actions.
 - 7- **AHMED EL KARM** : 03 actions.
- Le 24/10/2024 par devant Maitre KAMEL FETTIS notaire à BIR MOURAD RAIS : modification des statuts et changement du mode de gouvernance vers un conseil d'administration et une direction générale conformément aux résolutions de l'AGEX du 03 septembre 2024.

II-1-8- Numéro d'inscription au Registre de commerce :

MLA est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le N°06 B 0973294 16/00.

II-1-9- Lieu de consultation des documents juridiques :

Les statuts, les procès-verbaux des Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil de surveillance et d'administration ainsi que les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège social de MLA.

II-1-10- Date de début d'activité :

Les activités de MLA, entrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 23/05/2006.

II-1-11- L'exercice social :

L'exercice social de MLA débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

II-1-12- Durée de vie :

La durée de vie de MLA est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

II-1-13- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts) :

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de commerce.

II-2- Capital :

II-2-1- Composition du capital :

Au 31/12/2024, le capital social de MLA est de six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions d'une valeur nominale de mille dinars algériens (1 000 DA) chacune, numérotées de 01 à 6 500 000, entièrement souscrites et libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

II-2-2- Conditions de modification du capital social :

Conformément à l'article N°08 des statuts de MLA, le capital peut être augmenté soit par l'émission de nouvelles actions, soit par l'augmentation de la valeur nominale des actions existantes.

Sous réserves des dispositions prévues par la Loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider de l'augmentation du capital social sur rapport du conseil d'administration.

Toute augmentation du capital social doit préalablement satisfaire aux prescriptions légales introduites par l'Ordonnance N°2003-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit.

II-2-3- Obligations convertibles :

MLA n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

II-2-4- Evolution du capital :

Depuis sa création en 2006 avec un capital social d'un milliard (1 000 000 000) de DA et jusqu'au 31/12/2024, le capital social de MLA a évolué selon le tableau suivant :

Année	Augmentation de capital (KDA)	Apports en numéraire (KDA)	Incorporation des réserves et de la prime d'émission (KDA)	Montants successifs du capital (KDA)	Nombre cumulé d'actions de la société
2008	200 000	200 000	-	1 200 000	1 200 000
2009	2 300 000	1 479 000	821 000	3 500 000	3 500 000
2020	1 500 000	375 305	1 124 695	5 000 000	5 000 000
2020	1 500 000	800 000	700 000	6 500 000	6 500 000

II-2-5- Répartition du capital :

A la date de l'émission, le capital de MLA est détenu par Sept (07) actionnaires selon la répartition suivante :

Liste des actionnaires	Nombre Actions	Capital souscrit et entièrement libéré	% de souscription
AMEN BANK	3 777 294	3 777 294 000	58%
TUNISIE LEASING & FACTORING	2 091 069	2 091 069 000	32%
PROPARCO	538 541	538 541 000	8%
CFAO	93 089	93 089 000	1%
AHMED ABDELKEFI	3	3 000	0%
AHMED KRAM	3	3 000	0%
SOCIETE DE PARTICIPATION DE GESTION & INVESTISSEMENT "PGI"	1	1 000	0%
TOTAL	6 500 000	6 500 000 000	100%

1. Amen Bank est un établissement bancaire de droit tunisien. Créé en 1967 et organisé sous la forme juridique d'une Société Anonyme (S.A) faisant appel public à l'épargne, Amen Bank a été agréé par la Banque Centrale de Tunisie. Côté à la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis février 1996 (Code ISIN TN0003100058).

- Capital social en 2016 : cent trente-deux millions quatre cent cinq mille (132.405.000) Dinars tunisiens (DT), détenu à hauteur de 30.77% par « Assurances COMAR SA », de 20.85% par « Participation Gestion & Investissement PGI Holding », de 7.93% par « la Société Ennakl Automobiles » et de 5.00% par « La Société Ekuity Capital »
- L'Assemblée Générale Extraordinaire de Amen Bank tenu le 27 avril 2023 a décidé de porter le capital social d'Amen Bank de 132.405.000 dinars à 174.600.000 dinars.
 - Première phase : A hauteur de 18.915.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 3.783.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 26.481.000 actions anciennes à concurrence de 1 action nouvelle gratuite pour 7 anciennes et porteront le capital à 151.320.000 dinars. Cette première phase aura lieu durant l'exercice 2023 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2023.
 - Deuxième phase : A hauteur de 23.280.000 dinars par incorporation des réserves et l'émission de 4.656.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune. Ces actions seront attribuées gratuitement aux détenteurs des 30.264.000 actions anciennes à concurrence de 2 actions nouvelles gratuites pour 13 anciennes et porteront le capital à 174.600.000 dinars. Cette deuxième phase aura lieu durant l'exercice 2024 avec une date de jouissance commençant à partir du 1er janvier 2024.

2. Tunisie Leasing & Factoring a été créée en octobre 1984. Organisée sous la forme d'une Société Anonyme de droit tunisien, agréée par la Banque Centrale de

Tunisie et cotée à la côte principale de la Bourse des valeurs mobilières de Tunis depuis Mars 1992 (Code ISIN TN0002100907).

- Objet principal : effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel professionnel.
- Capital social au 31/12/2022 : cinquante-quatre millions (54 000 000) de DT, détenu à hauteur de 35.99% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (32,48%), la société d'assurances COMAR (19,89%), PARTNER INVESTISSEMENT (6,71%) et HORCHANI FINANCE (8,69%).

3. PROPARCO est une institution financière de développement, filiale de l'Agence Française de Développement (institution en charge du financement de la politique de coopération française). Proparco intervient depuis près de 40 ans en faveur du développement durable. Proparco est présente dans 80 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou encore du Moyen-Orient. Elle participe au financement et à l'accompagnement d'entreprises et d'institutions financières. L'action de Proparco se concentre sur les secteurs clés du développement comme les infrastructures avec un focus sur les énergies renouvelables, l'agro-industrie, les systèmes financiers, la santé, et l'éducation.

4. Compagnie Française de l'Afrique Occidentale (CFAO) : A été créée en 1887, avec une spécialité dans les produits alimentaires et de consommation courante. Dès 1913, CFAO s'oriente vers la distribution automobile et la production industrielle en Afrique. En 1990, Pinault SA rachète l'entreprise franco-africaine, la première grande acquisition du groupe de l'industriel français PPR (Printemps Pinault Redoute), le 03 décembre 2009 elle est introduite en Bourse (NYSE Euronext Paris, Code ISIN FR0000060501) par la cession de 41,99% de son capital. Le 17 décembre 2012, les parts de CFAO ont été rachetées dans leur presque intégralité par Toyota Tsusho.

- CFAO est présente dans 57 pays dont 40 pays d'Afrique. Ses 21.000 collaborateurs évoluent au sein de 155 filiales.

CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

III-1- Présentation de MLA :

III-1-1- Historique :

Établie en 2006, MLA a été créée à l'initiative de TUNISIE LEASING avec le concours de son actionnaire de référence le GROUPE AMEN.

MLA est une société par actions de droit Algérien constituée juridiquement le 15/01/2006. Son capital social s'élève depuis 2020 à six milliards cinq cents millions (6 500 000 000) de DA divisé en six millions cinq cent mille (6 500 000) actions de mille (1 000) DA chacune entièrement souscrites et libérées.

La société a pour objet, le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel et professionnel tels que :

- Matériel de transport,
- Machines-outils,
- Véhicules utilitaires,
- Matériel de travaux publics & bâtiments,
- Matériel de manutention,
- Équipements médicaux,
- Matériel informatique et bureautique,
- Biens immobiliers à usage professionnel,
- Toutes autres opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet principal.

MLA a été agréée par la Banque d'Algérie en vertu de la décision N°02-06 du 11/03/2006. Elle a souscrit sa déclaration d'existence fiscale auprès de l'inspection des impôts d'El Madania, Alger, et a accompli les formalités d'inscription auprès de la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS).

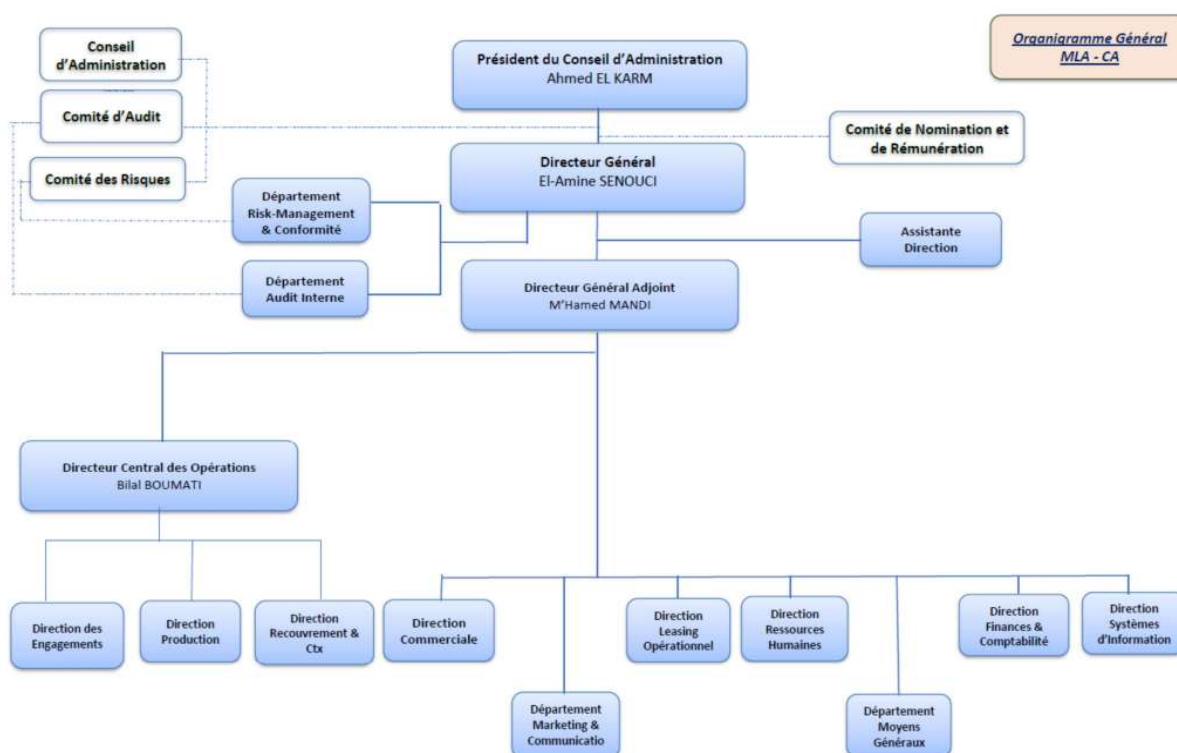
MLA compte actuellement un réseau de quatorze (14) agences :

- **ALGER (HYDRA)** : Agence principale située au niveau de son siège social :
- **ALGER (EL MADANIA)**: 31, Avenue Mohamed Belkacemi, El Madania, ALGER.
- **ALGER (DAR EL BEIDA)** : 01 route du château d'eau de l'aéroport Dar El Beida, ALGER
- **BLIDA** : 02 Rue YUCEFI Abdelkader, Blida.
- **TIZI OUZOU** : Boulevard STITI Ali N°66 – Tizi Ouzou

- **BEJAIA** : 17, Rue Sidi Ahmed, Bejaia.
- **BORJ BOU ARRERIDJ** : 35 Avenue Houari BOUMEDIENE, Bordj Bou Arriridj
- **SETIF** : Centre d'affaires Park Mall –6ieme étage ,Sétif.
- **CONSTANTINE** : Zone industrielle el Rhumel lot N°34, Constantine
- **BATNA** : Cité des 18 logements route de Biskra, Batna
- **ANNABA** : Résidence Djenan Ben Gana, Oued El Kouba.
- **ORAN** : Immeuble IRIS, Boulevard du Millenium
- **MOSTAGANEM** : Résidence les jasmins Bloc E N° 31 Mostaganem
- **TLEMCEEN** : Cité el kiffan Eddalia lot 111 groupement 04, Tlemcen

MLA a obtenu l'assistance technique de TUNISIE LEASING & FACTORING notamment, pour le choix de son système d'information, le recrutement de ses premiers cadres et l'élaboration de son manuel de procédures.

III-1-2- Organigramme :



MLA œuvre en application des règles de bonne gouvernance via la composante de ses comités de gouvernance installés et décrit ci-dessous :

Direction Générale : Organe Exécutif réglementaire constitué chez MLA d'un Directeur Général et d'un directeur Général Adjoint.

Comité de Direction :

Les comités de Direction se tiennent mensuellement. Le comité a pour rôle principale de piloter les différentes activités de MLA et de suivre les décisions. Les réunions sont également des moments d'échanges et de réflexion sur la stratégie et les questions d'intérêt général. Participe à ses réunions les Managers, l'Audit Interne et la Direction Générale de MLA.

Réunion Commerciale :

Les réunions de coordination commerciale se tiennent mensuellement avec l'ensemble des Directeurs d'Agences. Les Directeurs centraux sont invités à y participer ponctuellement en cas de nécessité. L'objectif de ces réunions est d'analyser les résultats et apporter les correctifs nécessaires à l'activité commerciale.

Comité Recouvrement :

Mensuellement les Directions du Recouvrement et du Contentieux, des Engagements ainsi que la Direction Commerciale se réunissent afin d'analyser ensemble la situation du portefeuille de MLA. Les modifications nécessaires à la stratégie commerciale sont apportées en conséquence.

Les Comités de Crédit :

- ✓ **Le Comité de Crédit Agence** : Le Comité de Crédit Agence se constitue du Responsable d'Agence et du Directeur des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 0 » à « 10.000.000 DZD ». En cas de divergence des avis, la Direction Générale tranche entre les deux membres du comité et émet la décision relative à la demande ;
- ✓ **Le Comité de Crédit Direction Générale** : Le Comité de Crédit Central se constitue du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint après consultation de l'avis de la Direction des Engagements. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing automobile ou leasing équipement standard représentant un palier allant de « 10.000.001 DZD » à « 25.000.000 DZD » ;

- ✓ **Le Comité de Crédit élargie** : Le Comité de Crédit Direction Générale se constitue du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint et de deux membres du partenaire technique de Maghreb Leasing Algérie, en l'occurrence Tunisie Leasing & Factoring. Son pouvoir de décision porte sur les demandes de leasing matériel spécifique, immobilier et matériel standard représentant un palier supérieur à « 25.000.000 DZD ».

Comité ALM (ALCO) :

Ce comité trimestriel dresse un état des lieux des risques structurels et a pour objectif de maintenir et exécuter une stratégie ALCO en conformité avec les objectifs et politiques de financement et de palier aux risques reliés à ces objectifs. Les modifications nécessaires à la stratégie de financement sont apportées en conséquence.

Les différents comités se tiennent, sous la responsabilité du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint.

III-1-3- Réglementation :

MLA est régie par le cadre juridique suivant :

- Le Code de commerce,
- Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail,
- Le règlement Banque d'Algérie N°96-06 du 3/07/1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément,
- La loi 23-09 du 21 juin 2023 portant loi monétaire et bancaire ;
- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie régissant les établissements financiers,
- Les dispositions des statuts de MLA.

III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de MLA :

Le leasing est réglementé en Algérie principalement par :

- Le Code de commerce,
- L'Ordonnance N°03-11 du 26/08/2003, modifiée et complétée, relative à la monnaie et au crédit,
- L'Ordonnance N°96-09 du 10/01/1996 relative au crédit-bail (leasing) dans des termes en ligne avec les standards internationaux.

Le leasing financier, appelé également crédit-bail ou location financière, est un produit hybride étant au fond un « financement » et dans la forme une « location ». Le leasing financier est un « *full pay out leasing* », à savoir que la société de leasing (le bailleur) en achetant un équipement et en le louant à un client (le preneur) et en lui offrant

unilatéralement de le lui vendre à un prix déterminé (valeur résiduelle) au terme de la période de location (irrévocable), s'attend à récupérer au terme de celle-ci la totalité de son investissement initial et de sa marge sans devoir chercher un nouveau locataire-preneur.

A côté du leasing financier, qui représente aujourd'hui la principale activité de MLA, la Loi l'autorise également à réaliser des activités de leasing opérationnel. Il s'agit dans ce cas d'une activité de location incluant généralement des services de maintenance.

L'activité de production de MLA durant les exercices 2022-2024 peut être appréciée à partir du tableau suivant :

En Milliers de DA			
Année	2022	2023	2024
Nombre de clients Actifs	1 143	1 496	1 692
Approbations	13 263 730	21 803 561	27 532 372
Mise en force	9 038 776	12 372 917	15 668 673

Au cours de l'exercice 2024, MLA a mis en force un montant total de **15.67** milliards de dinars.

La répartition des encours de production par secteur d'activité pour les exercices 2022-2024 est comme suit :

En Milliers de DA								
Secteur d'activité	2022	%	2023	%	Δ 22-23	2024	%	Δ 23-24
1.AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE	160 504	1%	81 528	0%	-49%	168 928	1%	107%
2.A PÊCHE ET AQUACULTURE	0	0%	0	0%	-	0	0%	-
3.INDUSTRIES EXTRACTIVES	580 361	3%	421 085	2%	-27%	580 293	2%	38%
4.INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	4 419 713	23%	6 848 165	30%	55%	6 176 441	23%	-10%
5.PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ	0	0%	0	0%	-	0	0%	-
6.CONSTRUCTION	2 907 295	15%	2 773 070	12%	-5%	3 254 922	12%	17%
7.COMMERCE, RÉPARATION AUTOMOBILES ET ARTICLES DOMESTIQUES	6 868 558	36%	7 635 099	34%	11%	11 324 115	43%	48%
8.HÔTELS ET RESTAURANTS	219 256	1%	367 072	2%	67%	278 190	1%	-24%
9.TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1 096 944	6%	1 034 143	5%	-6%	1 762 868	7%	70%
10.ACTIVITÉS FINANCIÈRES	28 916	0%	8 138	0%	-72%	18 399	0%	126%
11.IMMOBILIER, LOCATION ET SERVICES AUX ENTREPRISES	1 091 077	6%	1 606 585	7%	47%	1 532 571	6%	-5%
12. ADMINISTRATION PUBLIQUE	0	0%	0	0%	-	0	0%	-
13.ÉDUCATION	58 335	0%	131 993	1%	126%	85 671	0%	-35%
14.SANTÉ ET ACTION SOCIALE	982 022	5%	1 039 999	5%	6%	723 622	3%	-30%
15.SERVICES COLLECTIFS SOCIAUX ET PERSONNELS	515 203	3%	584 657	3%	13%	494 293	2%	-15%
16.SERVICES DOMESTIQUES	156 246	1%	172 719	1%	11%	152 707	1%	-12%
17. ACTIVITÉS EXTRA TERRITORIALES	0	0%	0	0%	-	0	0%	-
Total	19 084 430	/	22 704 252	/	19%	26 553 020		17%

L'évolution des produits d'exploitation, des charges d'exploitation et du produit net du Leasing sur les trois derniers exercices est donnée par le tableau suivant :

En Milliers de DA			
En KDA	2022	2023	2024
Produits des opérations de crédit-bail	3 319 941	3 687 095	5 135 293
Produit d'Exploitation	3 319 941	3 687 095	5 135 293
Intérêts et charges assimilées	1 405 350	1 663 632	2 305 053
Commissions (charges)	10 330	10 894	28 701
Charges d'Exploitation	1 415 680	1 674 526	2 333 753
PRODUIT NET du LEASING	1 904 261	2 012 569	2 801 540

Le Produit Net du Leasing connaît une évolution entre 2023 et 2024 de **39%** suite à une augmentation du volume d'activité et une maîtrise des charges financières.

Les ratios de concentration des risques pour les exercices 2022-2024 se présentent comme suit :

En Milliers de DA					
Désignation	2022		2023		2024
Fonds propres net	7 831 484		8 001 420		8 874 628
Total Engagements cinq (05) premiers clients	2 000 323	26%	1 900 100	24%	1 951 803 22%
Total Engagements dix (10) premiers clients	3 177 859	41%	3 271 041	41%	3 203 402 36%

Durant l'exercice 2024, les cinq premiers clients de MLA en termes de produit de leasing (y compris le leasing opérationnel) sont les suivants :

Client *		Montant des loyers en En Milliers de DA (2024)
1	Client A	276 172
2	Client B	188 339
3	Client C	137 287
4	Client D	97 573
5	Client E	97 414
TOTAL		878 199

(*)- Conformément au règlement 18-07, l'entreprise garantit la confidentialité de l'identité et/ou de la dénomination commerciale de ses clients. Les souscripteurs et les IOB peuvent soumettre des demandes de consultation de cette liste, sous réserve d'un engagement de confidentialité.

III-1-5- Éléments de la politique générale :

Le Conseil d'Administration de MLA a approuvé les "éléments de politique générale" ci-après.

- L'objectif de la Société est d'obtenir pour ses actionnaires, un rendement financier tout en contribuant à renforcer le système algérien de crédits aux PME, en mettant à sa disposition des financements à moyen terme sous forme de leasing en faveur de tous les secteurs d'activité : Industries, transports, services, construction, médical etc.
- L'activité principale de la Société est d'effectuer des opérations de leasing financier, ainsi que le Leasing Opérationnel.
- La Société s'efforcera, en particulier en période de démarrage, de financer en priorité les équipements standards ayant un large marché secondaire en Algérie et veillera à ce que l'ensemble des équipements lui appartenant soit correctement assuré et les équipements récupérés promptement cédés.
- La clientèle potentielle de la Société est constituée des entreprises privées suffisamment organisées et présentant des garanties de solvabilité en rapport avec les demandes de financement présentées. D'une manière générale, la Société s'efforcera d'obtenir l'aval personnel du principal associé et/ou du dirigeant de l'entreprise bénéficiant de ses financements.
- La Société veillera à réaliser une bonne division de ses risques. Elle ne financera pas un seul client ou un même groupe pour un montant excédant 15% de ses fonds propres et limitera ses opérations sur un même secteur d'activité, à moins de 40% de ses engagements.
- La Société veillera à l'application des règles prudentielles émises par la Banque d'Algérie en vue de constituer des provisions pour créances douteuses adéquates et veillera à la constitution de réserves facultatives lors de l'affectation de ses résultats.
- La Société ne s'exposera à aucun risque de change et limitera, autant que possible, son risque de taux. Son endettement global ne devra pas dépasser huit fois ses fonds propres et une attention particulière devra être accordée à sa situation de liquidité en veillant notamment, à ce que les bons de commande d'équipement ne soient émis que si les financements correspondants sont correctement mis en place.
- La Société s'efforcera de constituer des réserves tout en assurant une rémunération adéquate à ses actionnaires. A partir de son troisième exercice, le taux de distribution des bénéfices « *pay out ratio* » ne sera pas inférieur à 50%.
- Le ratio des fonds propres sur les encours de leasing devra être maintenu à un taux égal ou supérieur à 12%.
- Les emprunts bancaires à moins d'un an ne devront pas représenter plus que 20% du refinancement de la Société.
- Les ratios ci-dessus devront être calculés sur la base de l'INTERNATIONAL ACCOUNTING STANDART (IAS) à la fin de chaque exercice et à la fin de chaque trimestre selon les méthodes de reportings normalement utilisées par la direction générale de la Société.
- Le Conseil d'Administration révisera périodiquement ces ratios. Dans le cas où la Banque d'Algérie imposerait des ratios plus sévères, ces derniers ratios remplaceraient ceux ci-dessus indiqués.

III-1-6- Débouchés et parts de marché :

Le marché algérien du leasing compte en 2024 plus d'une quinzaine de sociétés réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing : Arab Leasing Corporation (ALC) et MLA, IJAR LEASING ALGERIE, EI DJZAIR IJAR, SOCIETE NATIONALE DE LEASING, SOFINANCE et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing : Société Générale, BNP-PARIBAS, NATIXIS, AL SALAM BANK, EL BARAKA, HOUSING BANK ALGERIA ; AGB, la CNEP Banque, la SRH ou encore la BADR.

Le marché du leasing en Algérie est estimé annuellement à 80 milliards de dinars de financements débloqués, marché à fort potentiel de développement en vue de l'évolution du nombre de PME-PMI, leurs spécificités ainsi que l'augmentation de leurs besoins de financement nécessitant de recourir à d'autres moyens de financement, en sus du financement bancaire classique.

Sur 2024, avec des réalisations dépassants les 15 Milliards de DA, MLA s'accapare **20%** de part de marché (**source : Collecte effectuée auprès des banques et des établissements confrères**), ce dernier estimé à 80 Milliards de DA sur l'année.

III-1-7- Principales Installations :

Les principales installations de MLA se présentent comme suit :

Désignation	Superficie m ²	Observation
Alger Djenane El Malik	3600 m ²	(4 étages et 2 sous-sols, bâtis sur une assiette de 1.105 m ²) Siege social et agence. Propriété
Alger Madania	180 m ²	Agence. Location
Alger Dar El Baida	150 m ²	Agence. Location
Oran	200 m ²	Agence. Propriété
Setif	191 m ²	Agence. Location
Annaba	96,5 m ²	Agence. Location
Batna	130 m ²	Agence. Location
Constantine	180 m ²	Agence. Location
Bordj Bou Arreridj	100 m ²	Agence. Location
Bejaia	180 m ²	Agence. Location
Tizi Ouzou	110 m ²	Agence. Location
Blida	70 m ²	Agence. Location
Mostaghanem	82 m ²	Agence. Location
Tlemcen	115 m ²	Agence. Location

Le nouveau Siège MAGREB LEASING ALGERIE SPA sis au 39, Rue Djenane El Malik Hydra, voit le jour après trois ans de travaux et de finitions, traduit par un investissement de plus de 1,5 Milliards de Dinars.

Le nouvel immeuble dispose de quatre étages en surface et de deux étages en sous-sol, construit sur une assiette de 1.105 m² dont 850 m² de bâti, il se décompose comme suit :

- 2^{ème} Sous-Sol : est à usage de parking, revêtements sol en EPOXY, système de protection Incendie avec des Sprinklers, RIA, Extincteurs a poudre et bacs à sable, avec détecteurs de fumée et chaleurs, caméras de surveillance avec une surface développée de 850,00m2.

-1^{er} Sous-Sol : est à usage de parking, équipé d'une station de pompage, revêtements sol en EPOXY, système de protection Incendie avec des Sprinklers, RIA, Extincteurs a poudre et bacs à sable, avec détecteurs de fumée et chaleurs, caméras de surveillance, avec une surface développée de 850 m2. Le niveau abrite une bâche a eau de 163m3, la salle TGBT, salle Onduleurs, et la salle de contrôle (Centrale Détection Incendie, Télésurveillance, GTC et Désenfumage).

- Rez-De-Chaussée : est à usage Administratif, composé d'un hall, salle de réception, Agence commerciale, et des bureaux de la Direction Générale, ainsi que des sanitaires Hommes, Femmes et personnes à mobilité réduite, avec une surface développée de 677,00m2. Le niveau est doté de revêtements sols et murs de 1^{er} choix, des cloisons amovibles, faux plafond démontable et BA13, détection incendie, protection incendie, désenfumage, portes coupe-feu, climatisation centrale, caméras de surveillance et contrôles d'accès.

-1^{er} Étage : est à usage Administratif mis en location, composé de plusieurs bureaux, salle de Réunion, ainsi que des sanitaires Hommes et Femme et personne à mobilité réduite, avec une surface développée de 632m2. Le niveau est doté de détection incendie, protection incendie, désenfumage, portes coupe-feu, climatisation centrale et caméras de surveillance et contrôles d'accès.

- 2^{ème} & 3^{ème} Étages : sont à usage Administratif, composés de plusieurs bureaux, salle de réunion, ainsi que des sanitaires Hommes, Femme et personnes a mobilité réduite, un data center au niveau du 2^{ème} Étage. Les niveaux sont dotés de revêtements sols et murs de 1^{er} choix, des cloisons amovibles, faux plafond démontable et BA13, détection incendie, protection incendie, désenfumage, porte coupe-feu, climatisation, caméras de surveillance et contrôles d'accès.

- Niveau Terrasse : c'est une terrasse accessible, sur laquelle sont installée les équipements de climatisation, les équipements de désenfumages ainsi que le local technique des ascenseurs, caméras de surveillance et contrôles d'accès avec une surface développée de 850,00m2.

Le bloc est doté de 02 ascenseurs Schindler 630Kg chacun, de 02 groupes électrogènes 340 kva et 50 Kva, d'un poste de transformation 630Kva, 71 caméras de surveillance, d'un local citernes composé de 5 citernes 2000L.

Année	2022	2023	2024
Effectifs	133	131	143

Répartition de l'effectif par Catégorie Socio Professionnelle au 31/12/2024		
Désignation	Nombre	Pourcentage
Cadres et professions supérieures	124	87%
Agents de maîtrise	16	11%
Agents d'exécution	3	2%
Total	143	100%

- **Une Direction Commerciale** composée d'une force de vente **54 Employés** dont **24 chargés d'affaires et 08 Chargés Clientèles**,
- **Une Direction Location Longue Durée** composée de **16 Employés**,
- **Un Département des Engagements** composé **05 Employés**,
- **Une Direction des Finances et de la Comptabilité** composée **11 Employés**,
- **Un Département du Back-office** composé **16 Employés**,
- **Un Département du Recouvrement et du Contentieux** composé **10 Employés**,
- **Une Direction des Systèmes d'Information** composée **06 Employés**,
- **Une Direction des Ressources Humaines** composée **04 Employés**,
- **Un Département des Moyens Généraux** composé **11 Employés**,
- **Direction Générale** composée **04 Employés**,
- **Département Marketing / Communication** composé **01 Employé**,
- **Département Risk management et contrôle de la conformité** composé **02 Employés**
- **Direction de l'Audit** composée **03 Employés**

Le système d'évaluation des équipes mis en place au sein de MLA a été inspiré des standards internationaux en la matière. Il permet le suivi, le contrôle et l'évaluation des efforts et son appropriation ainsi que sa compréhension par le personnel. Ceci fait de ce système un outil remarquable de suivi de l'évolution ainsi que de la gestion des carrières au sein de la société.

L'évaluation des effectifs est effectuée une fois par an, à la fin de l'exercice. Cependant, le staff reçoit constamment des feedbacks des différents responsables lui permettant d'adapter son effort et de corriger ses lacunes éventuelles. La grille d'évaluation se base sur des critères quantitatifs ainsi que sur des critères qualitatifs. Les critères quantitatifs préalablement fixés et nuancés pour chaque type de métier sont liés à la quantité de travail ou de prestation exécutées durant un laps de temps bien identifié (nombre de dossiers traités, nombres de clients visités, nombre de nouveaux clients, Chiffre d'affaires dégagé par client...). Les critères qualitatifs essayent de cerner les aspects liés au développement personnel et à l'accomplissement professionnel au sein de l'organisation (motivation, réactivité, capacité d'analyses, capacités d'orientation, satisfaction clients...).

III-1-9- Les Investissements :

Pour les trois derniers exercices comptables, les emplois longs de MLA dans des opérations de crédit-bail ou dans ses investissements propres sont repris dans le tableau ci-dessous :

En Milliers de DA			
	2022	2023	2024
Investissements en Immobilisations de crédit -bail	16 035 410	19 681 588	23 777 913
Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles	3 433 572	4 614 875	4 672 324
Total Investissements	19 468 982	24 296 463	28 450 237

Les investissements en immobilisations de crédit-bail correspondent aux mises en forces de la société. Les investissements en immobilisations corporelles et incorporelles correspondent aux acquisitions de véhicules, d'équipements, d'installations et des logiciels nécessaires à l'exploitation de la société.

❖ Investissements en Immobilisations de crédit -bail

En Milliers de DA							
REGION	AGENCE	2022	%	2023	%	2024	%
CENTRE	Sous total CENTRE	6 959 459	43%	8 619 594	44%	9 465 112	40%
	Alger	4 472 864	28%	4 937 050	25%	4 305 844	18%
	BLIDA	362 183	2%	360 602	2%	705 342	3%
	DAR EL BEIDA	1 410 319	9%	1 483 857	8%	1 557 376	7%
	Hydra	169 259	1%	866 175	4%	1 454 174	6%
	Tizi-Ouzou	544 834	3%	971 910	5%	1 442 375	6%
EST	Sous total EST	5 905 537	37%	7 212 760	37%	9 615 705	40%
	Annaba	802 730	5%	1 186 274	6%	1 548 041	7%
	BATNA	799 905	5%	824 527	4%	1 243 899	5%
	Béjaia	1 072 956	7%	1 118 169	6%	1 957 975	8%
	Borj-Bou-Argeridj	353 459	2%	625 406	3%	1 020 983	4%
	Constantine	1 431 014	9%	1 633 110	8%	1 822 515	8%
	Sétif	1 445 473	9%	1 825 274	9%	2 022 292	9%
OUEST	Sous total OUEST	3 170 414	20%	3 849 236	20%	4 697 097	20%
	Mostaganem	512 978	3%	771 795	4%	1 209 479	5%
	Oran	2 100 348	13%	2 193 577	11%	2 127 689	9%
	TLEMCEN	557 088	3%	883 864	4%	1 359 929	6%
TOTAL		16 035 410	/	19 681 590	/	23 777 913	/

❖ Investissements en Immobilisations corporelles et incorporelles

En Milliers de DA

REGION	AGENCE	2022	%	2022	%	2024	%
CENTRE	Sous total CENTRE	3 364 431	61%	4 528 353	98%	4 571 942	98%
	Alger	1 907 535	34%	3 159 130	68%	3 309 996	71%
	BLIDA	107	0%	60	0%	257	0%
	DAR EL BEIDA	81	0%	3 546	0%	2 926	0%
	Hydra	1 456 544	26%	1 365 565	30%	1 258 516	27%
	Tizi-Ouzou	164	0%	52	0%	247	0%
EST	Sous total EST	2 100 065	38%	15 901	0%	13 534	0%
	Annaba	1 434	0%	4 449	0%	3 311	0%
	BATNA	77	0%	3 866	0%	3 380	0%
	Béjaia	158	0%	3 518	0%	2 978	0%
	Borj-Bou-Argeridj	89	0%	31	0%	239	0%
	Constantine	104	0%	104	0%	278	0%
	Sétif	238	0%	3 932	0%	3 349	0%
OUEST	Sous total OUEST	66 519	2%	70 695	2%	86 848	2%
	Mostaganem	1 256	0%	4 320	0%	3 283	0%
	Oran	65 190	2%	62 679	1%	80 314	2%
	TLEMCEN	73	0%	3 696	0%	3 251	0%
TOTAL		5 531 015	/	4 614 948	/	4 672 324	/

III-1-10- Le système d'information :

Le système d'information de Maghreb Leasing Algérie se compose de l'infrastructure informatique ainsi que de divers logiciels et applications permettant la gestion courante, le suivi des opérations quotidiennes ainsi que le reportings interne et externe. La structure du système d'information est articulée en un logiciel métier (leasing) autour duquel gravitent d'autres applications informatiques nécessaires à la gestion courante de la société. Les principales applications utilisées par la société sont :

- Logiciel de gestion courante de l'activité de leasing (CASSIOPAE) : gestion du pricing, production des documents financiers (factures, échéanciers d'amortissements) ainsi que des documents administratifs.
- Logiciel de comptabilité (SAGE FRP1000).
- Logiciel de paie (SAGE Suite RH).

- Logiciel d'archivage électronique permettant le suivi des demandes de crédit depuis leur introduction jusqu'à leur traitement conformément au processus de décision d'octroi de crédit de la société.
- Logiciel de gestion de la centrale des risques par le biais de NOVABASE.
- Logiciel de gestion de l'activité du Leasing opérationnel « LOCPRO »
- Logiciels de gestion de l'activité commerciale « Microsoft Dynamics CRM »
- Divers logiciels métiers « les addons »
- Logiciel de filtrage et de profilage « Reis-KYC »

III-1-11- Les approvisionnements :

En matière d'approvisionnement, la société acquiert les équipements donnés en leasing directement auprès des concessionnaires ou des fabricants et dans tous les cas en accord avec les crédits-preneurs.

III-2- Renseignement sur les filiales et participations : Néant

III-3- Litiges :

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par MLA suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours

Mise à part ce litige fiscal, MLA n'a aucune autre procédure litigieuse significative en cours d'aucune nature que ce soit.

- Les dix (10) crédits-preneurs les plus importants représentent **12%** des encours et **45%** des fonds propres de la société. Il s'agit de :

N°	Bénéficiaire et/ou Groupe de bénéficiaires (*)	En Milliers de DA Créances et engagements courants	
		Créances	Engagements
1	GROUPE A	27 227,86	737 866,11
2	GROUPE B	377 020,38	8 302,51
3	GROUPE C	223 197,69	137 672,86
4	GROUPE D	108 892,86	189 221,45
5	GROUPE E	285 070,90	2 684,96
6	GROUPE F	280 518,43	-
7	GROUPE I	277 030,39	-
8	GROUPE J	257 429,39	-
9	GROUPE K	247 967,12	-
10	GROUPE L	245 999,17	-

(*)- Conformément au règlement 18-07, l'entreprise garantit la confidentialité de l'identité et/ou de la dénomination commerciale de ses clients. Les souscripteurs

et les IOB peuvent soumettre des demandes de consultation de cette liste, sous réserve d'un engagement de confidentialité.

De même, MLA s'efforce de diversifier ses sources de financements. A la date du 31/12/2024, ses sources de financements se présentent comme suit :

Établissement	Ex 2024			
	En Milliers de DA			
	CRD	DETTES RATTACHEES	TOTAL	%
BDL	6 625 070	25 172	6 650 242	30,37%
Emprunt Obligataire	5 000 000	161 833	5 161 833	23,57%
CPA	3 933 333	25 485	3 958 818	18,08%
AGB	1 800 484	28 602	1 829 086	8,35%
BNP	1 207 692	6 142	1 213 834	5,54%
BADR	1 000 000	21 734	1 021 734	4,67%
FRSB	917 603	8 906	926 510	4,23%
ABC	407 004	-	407 004	1,86%
NATIXIS	247 500	2 839	250 339	1,14%
TRUST	220 971	1 674	222 645	1,02%
AL SALAM	200 198	471	200 669	0,92%
Autres	-	57 015	57 015	0,26%
TOTAL	21 559 856	339 873	21 899 729	

Cette diversification sera renforcée par la **cinquième émission** obligataire objet de cette notice d'information. Les quatre premières émissions ayant été toutes souscrites à 100%

III-5- Facteurs de Risques :

III-5-1- Risque de Marché :

A l'instar de l'ensemble des sociétés du secteur, MLA est confrontée aux problèmes de disponibilité du matériel, de resserrement de la marge suite à la concurrence accrue, et aux difficultés de lever les fonds nécessaires au développement de son activité sur le marché financier.

La concurrence des banques commerciales et l'apparition de nouvelles sociétés spécialisées dans le leasing pourraient ralentir la progression de la production de MLA et peser sur sa marge d'intermédiation. Cependant, l'expérience dans d'autres pays prouve qu'un grand nombre d'intervenants accélère l'acclimatation du produit, et par voie de conséquence augmente la profondeur du marché. D'autre part les prévisions de production de MLA ont intégré un taux de croissance tenant compte du renforcement de la concurrence.

III-5-2- Risque de contrepartie :

En cas de défaillance des preneurs d'acquitter les loyers prévus dans les contrats, ce risque est tempéré par l'analyse préalable du risque et l'expertise des services de recouvrement de la société. Les méthodes de travail de MLA ont d'ores et déjà donné des résultats probants dans le domaine de la gestion du risque de contrepartie dans la mesure où le taux de recouvrement des loyers facturés depuis la création de la société frôle les 95%.

III-5-3- Risque de taux :

Jusqu'à présent, la société s'est financée en taux fixe et a accordé des financements à taux fixe. Les ressources et les emplois sont limités à trois (03) ans. Enfin, l'émission de cet emprunt à taux fixe a pour but de limiter l'exposition de la société à une hausse éventuelle du taux de base de la Banque d'Algérie dans un contexte de contraction de la liquidité sur la place, et des signaux de hausse des taux d'intérêts.

III-5-4- Risque de liquidité :

Une inadéquation peut apparaître entre l'actif et le passif de la société. Celle-ci se protège de ce risque (voir éléments de politique générale Chapitre III-1-5) en s'abstenant d'accorder des financements avant que les ressources correspondantes soient mises en place et en examinant périodiquement dans le cadre de son comité de gestion actif-passif l'adéquation de ses ressources et de ses emplois. Enfin, l'émission d'un emprunt ayant une composante d'une durée de cinq (05) ans, alors que la plupart des emplois sont de trois (03) ans, est de nature à atténuer le risque de liquidité en diversifiant en outre les sources de financement.

III-5-5- Risque de change :

Conformément à sa politique générale la société s'abstient de s'exposer à des risques de changes significatifs. Aucune dette actuelle de MLA ne comporte de risque de change.

CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES

Les données financières de MLA présentées dans cette partie sont directement extraites des états financiers vérifiés par les Commissaires Aux Comptes, et certifiées également par le cabinet d'audit AMS Algérie. Cette partie reprend également une analyse des principaux postes des tableaux de comptes de résultat et des bilans.

IV-1- Présentation des principes comptables :

Les états financiers de la société Maghreb Leasing Algérie S.P.A, ont été élaborés conformément :

- A la loi N°07-11 du 25/11/2007 portant Système Comptable Financier, notamment son article 27
- Au plan de comptes bancaire algérien dont la nomenclature est annexée au Règlement Banque d'Algérie N°09-04 du 23/07/2009 portant plan des comptes bancaires et des règles comptables applicables aux banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement Banque d'Algérie N°09-05 du 18/10/2009 relatif à l'établissement et à la publication des états financiers des banques et des établissements financiers.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°09-08 du 29/12/2009 relatif aux règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers par les banques et des établissements financiers.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-03 du 24/05/2011 portant surveillance des risques interbancaires.
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-05 du 26/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouvrées
- Au Règlement Banque d'Algérie N°11-08 du 01/11/2011 relatif au contrôle interne des banques et aux établissements financiers,
- Au Règlement Banque d'Algérie N°12-03 du 01/11/2012 abrogeant les dispositions du règlement 05-05 du 15/12/2005 relatif à la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- L'instruction Banque d'Algérie N°03-11 du 20/09/2011 portant états comptables périodiques des banques et établissements financiers et traitant des « agios réservés »
- Au Règlement Banque d'Algérie N°14-01 du 16/02/2014 portant coefficient de solvabilité applicable aux banques et établissements financiers
- Au Règlement Banque d'Algérie N°14-03 du 16/02/2014 relatif aux classements et provisionnement des créances et des engagements par signature des banques et établissements financiers
- L'ensemble des notes méthodologiques du Conseil National de la Comptabilité du Ministère des Finances relatives l'application du Système Comptable Financier

Les opérations sont enregistrées conformément aux dispositions préconisées par le système comptable financier et par la réglementation bancaire algérienne.

Les états financiers comprennent :

- Le bilan,
- Le hors bilan,
- Le compte de résultat,
- Le tableau des flux de trésorerie,
- Le tableau de variation des capitaux propres,
- Les notes annexes.

IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation) :

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

Les immobilisations corporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués sont ceux-généralement utilisés en Algérie :

- Les Immeubles	20 ans	5%
- Matériel roulant	05 ans	20%
- Mobilier de bureau	05 ans	20%
- Matériel de bureau	05 ans	20%
- Matériel et outillage	05 ans	20%
- Matériel informatique	03 ans	33%
- Agencement et installation	05 ans	20%
- Immobilisations hors exploitation	05 ans	20%

Valorisation des investissements :

- **Acquisition locale** : L'investissement acquis localement est enregistré à un égal montant de la facture fournisseur.
- **Acquisition importée** : L'investissement importé de l'étranger est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tous les frais d'approche (douane, transit, autres).

IV-1-2- Les créances et les dettes :

Créances sur les institutions financières : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants de MLA ouverts dans différents établissements bancaires.

Opérations client crédit-bail : Ce poste regroupe les créances sur les clients, en d'autres termes les loyers facturés en cours de règlement.

Avances sur opérations de crédit-bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs des matériels financés acquis localement.

Dépenses en attente d'imputation : ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé lors de l'établissement de la fiche d'investissement.

Recettes en attente d'imputation : Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients avant la mise en force effective et le démarrage de la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N, pour le compte de l'exercice N+1.

Les loyers sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus d'avance.

Les pénalités de retard sont facturées et comptabilisés périodiquement.

MLA respecte la réglementation prudentielle édictée par la Banque d'Algérie, notamment l'instruction n°74-94 définissant les règles prudentielles de gestion des banques et des établissements financiers. Le principe de cette réglementation consacre la prudence dans la gestion des risques des banques et des établissements financiers en procédant à la constitution de provisions pour un Fonds de réserve pour risques bancaires généraux (FRBG) égal à 1% des encours sains (jusqu'à 3% du total des encours) et d'une décote des loyers en retard augmentés des loyers non échus égale à :

- 20% pour les loyers échus depuis + de 3 mois
- 50% pour les loyers échus depuis + de 6 mois
- 100% pour les loyers échus depuis + de 12 mois.

IV-2- Régime fiscal en vigueur :

Les sociétés de leasing sont soumises au droit commun en ce qui concerne le taux de l'impôt sur le bénéfice des sociétés.

Pour les besoins du calcul de l'assiette imposable au titre de cet impôt, les sociétés de leasing sont autorisées à déduire les amortissements financiers, c'est-à-dire la part de principal incluse dans la facturation des loyers, en lieu et place des amortissements techniques calculés sur la base de la durée de vie des équipements admise par la réglementation fiscale.

L'autre particularité du régime fiscal des sociétés de leasing est qu'elles n'avancent pas la TVA lors de l'acquisition des équipements qu'elles destinent à des opérations de leasing, et n'ont que l'obligation de reverser au Trésor la TVA qu'elles collectent lors de la facturation de leurs loyers.

Enfin, le législateur a exempté des droits d'enregistrement l'acquisition des biens immobiliers destinés à faire l'objet d'un contrat de leasing.

L'ensemble de ces mesures fiscales procède de la volonté du législateur d'aligner le régime fiscal du leasing sur celui des autres formes de financement.

IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des résultats

Les tableaux des Comptes des Produits et des Charges pour les exercices 2022, 2023 et 2024 se présentent comme suit :

En Milliers de DA			
Rubriques/Années	2022	2023	2024
+Intérêts et produits assimilés	3 225 579	3 524 233	4 974 494
-Intérêts et charges assimilées	(1 405 350)	(1 663 632)	(2 305 053)
+Commissions (produits)	-	-	-
-Commissions (charges)	(9 791)	(10 329)	(28 682)
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
+ Produits des autres activités	94 362	272 639	160 799
- Charges des autres activités	(539)	-	(19)
PRODUIT NET BANCAIRE	1 904 261	2 122 911	2 801 540
- Charges générales d'exploitation	(831 469)	(827 883)	(850 400)
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	(113 541)	(163 084)	(156 303)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	959 251	1 131 943	1 794 837
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	(870 849)	(847 860)	(575 877)
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	589 309	394 442	576 820
RESULTAT D'EXPLOITATION	677 712	678 524	1 795 780
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	640	3 801	7 061
+ Éléments extraordinaires (produits)	-	-	21 501
- Éléments extraordinaires (charges)	-	-	-
RESULTAT AVANT IMPOT	678 352	682 326	1 824 342
- Impôts sur les résultats et assimilés	(231 111)	(184 422)	(507 023)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	447 241	497 904	1 317 319

Note 1 : Les produits :

Les produits sur opérations de crédit-bail (intérêts et produits assimilés) sont passés de 3 524 millions de DA en 2023 à 4 974 millions de DA en 2024, l'évolution de la marge brute conjuguée avec une maîtrise des charges financière génèrent une croissance plus importante du Produit Net Bancaire (PNB) de la société.

Ces produits sont présentés nets des intérêts non recouverts conformément aux dispositions du règlement de la Banque d'Algérie N°11-05 du 01/06/2011 portant traitement comptable des intérêts non recouverts.

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Intérêts sur créances de crédit-bail	2 983 333	3 310 883	4 511 790
Plus-value de cession	69 870	91 980	239 390
Pénalités de retard	109 845	48 966	33 036
Produit de titre de placements	0	0	66 258
Pré loyer	14 417	42 123	60 563
Autres (*)	48 114	30 281	63 457
Total produits d'exploitation bancaire	3 225 579	3 524 233	4 974 494

Les produits sur opérations de crédit-bail sont représentés essentiellement par la marge de leasing, mais aussi des plus-values de cession, des pénalités de retard, pré loyer et autres produits sur opérations de crédit-bail, l'exercice 2024 marque une augmentation de **41%**.

Autres (*) :

En Milliers de DA			
Désignation	AU 31/12/2022	AU 31/12/2023	AU 31/12/2024
AUTRES INTERETS	-	116	2
PRESTATION DE SERVICE LOP	16 532	3 858	18 850
FRAIS CHANGEMENT DOMICIL BANCA	1 410	1 050	780
PROD DIVERS / FRAIS DOSSIER	660	350	150
PROD DIVERS / FRAIS REJETS C&E	7 684	7 737	7 620
RAFRAICHISSEMENT DOS-APP ECHUE	-	-	-
ANNUL CRT APRES COMMANDE	480	398	1 798
FRAIS AVENANT ET MODIFICATION	375	305	170
ATT SORTIE TERRITOIRE NATIONAL	292	335	504
RECHERCHE DE DOCUMENT	3	349	287
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRE LOP	5 078	10 981	7 141
FRAIS PERTE DOSS IMMATRICULATI	-	-	-
FRAIS DE DUPLICATA CARTE GRISE SUITE A UNE PERTE OU DETERIORATION	125	110	72
FRAIS DE DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE SOLVABILITE	184	58	46
FRAIS DE DELIVRANCE D'UNE ATTESTATION DE SOLDE	46	30	18
FRAIS DE RESILIATION D'UN CONTRAT A LA DEMANDE DU CLIENT	1 400	820	1 050
FRAIS DE TRANSFERT D'UN CONTRAT	100	-	-
FRAIS DE DUPLICATA DE FACTURES	-	-	-
RECUP FRANCHISE ASSURANCE LOP	2 760	3 714	5 062
REMB SINISTRES VHL LOP	10 985	70	19 910
Autres (*)	48 114	30 281	63 457

Note 2 : Les Charges

Note 2-1- les charges d'exploitation

Note 2-1-1- les charges d'exploitation de l'activité leasing :

Les charges d'exploitation de l'activité leasing pour l'exercice 2024, s'élèvent à 2 305 millions de dinars, contre 1 664 millions de dinars en 2023 soit une augmentation de **39%**.

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Intérêts sur emprunts	792 990	905 188	1 219 462
Intérêts débiteurs sur découvert bancaire	-	-	-
Dotation Matériels LOP	375 597	493 196	624 605
ENTRETIEN & PRESTATION, ASSURANCE LOP	206 956	247 753	399 412
Commissions	29 807	17 496	61 574
Total charges d'exploitation de l'activité leasing	1 405 350	1 663 632	2 305 053

Note 2-1-2- les charges d'exploitation générale :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Services	326 348	286 111	340 675
Charge du personnel	388 800	343 792	456 313
Impôts, taxes et versements assimilés	55 243	96 102	38 032
Charges diverses	61 077	101 879	15 380
Total charges d'exploitation générale	831 469	827 883	850 400

Les charges d'exploitation générales englobent les différents services facturés à MLA, les frais de personnel, les différents impôts et taxes, les charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

Les charges d'exploitation générales enregistrent une augmentation de près de 3% entre 2023 et 2024. Les services représentent près de 40% des charges d'exploitation générale et sont constitués de la rémunération des tiers, des loyers d'immeubles et des charges locatives ainsi que des frais de déplacement, de mission et d'hébergement.

Les frais du personnel ont connu une diminution de 33% entre 2023 et 2024. Les frais du personnel représentent 54% des charges d'exploitation générale en 2024.

Note 2.2 – Charges de provisionnement :

Libellé	En Milliers de DA		
	2022	2023	2024
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	(792 944)	(701 864)	(412 091)
Reprises de provisions sur créances	589 309	394 442	399 325
Dotation Fonds pour risques bancaires généraux – FRBG	(29 829)	(97 032)	-
Reprises Fonds pour risques bancaires généraux – FRBG			169 965
Dotation aux provisions pour impôts (contentieux fiscal)	(46 089)	(46 089)	(125 241)
Dotation aux provisions RISQUE DIV	(1 987)	(2 875)	(31 014)
Total Charges de provisionnement	(281 540)	(453 418)	943

Les charges de provisionnement globales ont connu une diminution de plus de 33% entre 2023 et 2024. Elles sont essentiellement composées des dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables, en couverture des créances douteuses et contentieuses de la société qui passent de 702 millions en 2023 à 412 millions de dinars en 2024, soit une diminution 41%, Et des reprises aux provisions sur créance douteuse qui passent de 394 millions en 2023 à 399 millions de dinars en 2024, soit une diminution 1%.

IV-4- Présentation et Analyse des Bilans

Les bilans de MLA pour les exercices 2022-2024 se présentent comme suit :

En Milliers de DA			
ACTIF	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-24
Caisse, banque centrale, Trésor public, Centre de chèques postaux	273	246	338
Prêts et créances sur institutions financières	1 192 544	1 334 423	5 631 088
Prêts et créances sur clientèle	17 001 057	20 322 351	24 444 041
Impôts courants-Actif	298 064	495 859	297 919
Impôts différés – Actif	68 362	69 038	67 386
Autres actifs	282 294	391 666	479 051
Comptes de régularisation	150 730	201 197	243 906
Immobilisations corporelles	3 414 970	4 605 182	4 648 637
Immobilisations incorporelles	18 601	9 692	23 688
Total de l'actif	22 426 896	27 429 656	35 836 054

En Milliers de DA			
PASSIF	31-déc.-22	31-déc.-23	31-déc.-24
Banque centrale	-	-	-
Dettes envers les institutions financières	11 999 699	15 836 221	16 737 896
Dettes envers la clientèle	-	-	-
Dettes représentées par un titre	1 230	1 230	5 161 833
Impôts courants – Passif	528 187	751 743	1 034 688
Autres passifs	668 231	871 730	956 653
Comptes de régularisation	1 174 821	1 689 603	2 668 750
Provisions pour risques et charges	223 245	227 709	398 604
Fonds pour risque bancaires généraux	484 793	581 825	411 860
Dettes subordonnées	-	-	-
Capital	6 500 000	6 500 000	6 500 000
Primes liées au capital	21 324	21 324	21 324
Réserves	375 675	398 037	422 932
Écart d'évaluation	-	-	-
Écart de réévaluation	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	2 451	2 330	201 193
Résultat de la période	447 241	497 904	1 317 319
Total du passif	22 426 896	27 429 656	35 836 054

Note 3 – Caisse, Banques centrales et CCP :

Ce poste recouvre les avoirs en caisse auprès de la Banque d'Algérie et les soldes créditeurs auprès des CCP.

Note.4 – Créances sur les institutions financières :

MLA maintient en permanence des créances sur les institutions financières pour faire face à ses engagements vis-à-vis des fournisseurs d'équipement avec une ponctualité de tout premier ordre en vue de renforcer son image d'établissement financier performant.

Au 31/12/2023, ses comptes présentent un solde total rapproché de 1.334.423 KDA contre 1.192.544 KDA à la même période de l'exercice 2022.

Les disponibilités au niveau des banques concernent les créances détenues sur les institutions se présentent comme suit :

En Milliers de DA			
Comptes	2022	2023	2024
COMPTE BEA	5 114	1 218	522
COMPTE CPA	-	179 841	849 321
BNP PARIS BAS	319 371	274 424	1 050 658
ARAB BANK	-	-	-
CITI BANK	464 654	442 544	590 326
BDL	7 478	(36 203)	196 166
FRANSABANK	-	36 345	6 400
HSBC	-	-	-
ABC BANK	83 517	(1 252)	2 061
CITIBANK LOP	93 534	94 099	128 058
AL BARAKA BANQUE	44 981	4 353	1 786
TRUST BANK	14 965	45 027	37 564
CNEP BANQUE	7 520	6 313	5 068
AGB	19 479	80 767	610 001
BANQUE NATIONALE D'ALGÉRIE (BNA)	6 622	6 887	4 162
NATIXIS	11 060	66 420	72 498
AL SALAM BANK	114 248	133 639	37 735
BADR BANQUE	-	-	430 760
PLAC A VUE & A TERME (DAT – BTA – BTC)	-	-	1 608 000
Total	1 192 544	1 334 423	5 631 088

Note.5 – Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle sont détaillées dans le tableau ci-après :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Créances sur contrats de leasing	16 035 410	19 681 588	23 777 913
Créances courantes (Impayés courants)	1 394 571	1 058 497	921 274
Créances douteuses	1 654 449	1 964 168	1 870 555
Intérêts réservés non recouverts	633 656	667 873	590 227
S/Total	19 718 085	23 372 125	27 159 970
Intérêts réservés non recouverts	(633 656)	(667 873)	(590 227)
Pertes de valeur sur créances douteuses	(2 083 372)	(2 381 901)	(2 125 703)
Total	17 001 057	20 322 351	24 444 044

Note 5-1 : Les créances sur contrats de leasing :

Ce poste comprend l'ensemble des créances nettes détenues sur la clientèle afférente à l'activité leasing. Ces créances sont issues des mises en force (financements octroyés aux clients) et des échéances signées par les clients, ainsi que les créances non recouvrées (impayées ou douteuses).

Elles se détaillent comme sur les exercices 2022-2024 comme suit :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Créances sur contrats de leasing	15 681 432	19 264 635	23 536 522
Créances encours sur contrats de Leasing	215 572	304 593	226 437
Créances en dépôt sur contrats de Leasing	(42 788)	(33 449)	(1 294)
Créances en attente relocation	56 763	126 723	-
Créances consolidées	124 430	19 086	16 249
Total	16 035 410	19 681 588	23 777 913

La ventilation des **prêts et créances bruts** sur la clientèle suivant la qualité du portefeuille est la suivante :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Créances brutes saines (courantes)	16 389 324	19 792 045	23 740 201
Créances douteuses *	3 328 761	3 580 080	3 419 769
Total	19 718 085	23 372 125	27 159 970

(*) Créances douteuses

En Milliers de DA

En Milliers de DA Libellé / Année	2022		2023		2024	
	IMPAYES NET DES AGIOS	INTERETS RESERVES	IMPAYES NET DES AGIOS	INTERETS RESERVES	IMPAYES NET DES AGIOS	INTERETS RESERVES
CRÉANCES A PROBLÈMES POTENTIELS (C1)	345 644	68 196	60 866	6 976	224 165	30 908
CRÉANCES TRÈS RISQUÉES (C2)	495 247	99 754	333 521	64 965	272 198	14 500
CRÉANCES COMPROMISES (C3)	1 854 214	465 705	2 517 819	595 932	2 333 180	544 818
S/Total	2 695 106	633 656	2 912 207	667 873	2 829 542	590 227
Total	3 328 761		3 580 080		3 419 769	

Note.6 –Impôts courants – Actif :

Ce solde est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Libellé	En Milliers de DA		
	2022	2023	2024
Acomptes provisionnels IBS	(29 988)	166 634	-
AUTRES AVANCES/IMPOTS ET TAXE (Sursis de paiement + IRG sur DAT et BTA)	296 914	296 943	297 927
TVA déductible sur achats et services & IRG	31 138	32 283	(8)
Total	298 064	495 859	297 919

Ce poste comprend les sursis de paiement représentent le paiement effectué par MLA, dans le cadre du recours introduit contre le redressement fiscal notifié à la société, au titre du contrôle à postériori des exercices 2008 à 2011, le montant de sursis au 31/12/2024 est de 296 914 KDA ainsi qu'un IRCDC (IRG à 10%) sur les placements DAT et BTA.

Note.7 –Impôts différés - Actif :

Les Impôts différés - Actif s'élèvent au 31/12/2024 à 67 386 KDA, soit une variation a la diminution de 1 653 KDA par rapport au 31/12/2023 lui. Cette baisse est principalement due à l'apurement des charges à payer et la diminution des provisions non déductibles du résultat des exercices 2023 et 2024.

Note 8 – Autres actifs :

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
ACTION	-	-	101 200
Avances sur investissement	(5 361)	11 357	12 072
Avances sur prestations de services	201 720	161 846	172 742
Avances sur opérations de crédit-bail	0	118 385	89 395
Avances pour compte	21	21	4 019
Dépôts & cautionnements versés	2 056	2 056	2 056
Autres débiteurs divers	83 857	98 000	97 567
Total autres actifs	282 294	391 666	479 051

Le poste « Avances sur opérations de crédit-bail » passe de 118 385 KDA en 2023 à 89 395 KDA 2024, il s'agit principalement des frais engagés dans le cadre des opérations COMEX.

Le poste « Avances sur prestation de services » passe de 161 846 KDA en 2023 à 172 742 KDA en 2024.

Les dépôts et cautionnements se rapportent principalement aux cautions versées au titre des contrats de location des différentes installations de MLA occupées en location.

Note 9 – Comptes de régularisation (Actif) :

Ce poste comprend principalement, les frais d'emprunts et les charges constatées d'avance :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Frais d'emprunt à répartir	36 230	57 105	72 082
Frais d'emprunt obligataire à répartir	-	2 250	3 400
Charges constatées d'avance	48 740	46 694	49 311
Produits à recevoir	65 760	95 149	119 114
Total comptes de régularisation	150 730	201 197	243 906

Le solde de ce compte se compose des charges et des frais d'emprunt répartis au prorata-temporis sur la durée de vie des emprunts. Ces charges sont constituées, notamment des commissions (mise en place du crédit et des commissions d'engagement).

Les charges constatées d'avance ont augmenté entre 2023 et 2024, pour atteindre un montant de 49 311 KDA. Le montant concerne d'une part, les contrats de locations des divers locaux, et d'autre part les divers contrats d'assurances informatiques & techniques.

Note 10 – Immobilisations corporelles :

Ce poste comprend les immobilisations corporelles propres à la société de leasing, par distinction de celles données en crédit-bail. Ce poste recense les terrains, les constructions, les installations complexes, les autres immobilisations et les encours.

Au 31/12/2024, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 4 648 637 KDA d'immobilisations corporelles. Ceux-ci concernent principalement le leasing opérationnel et les aménagements réalisés sur les bureaux, l'acquisition de matériel de bureautique et d'informatique. Le montant total cumulé à 2024 des amortissements constatés sur ce poste est de 2 429 164 KDA.

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Immobilisations corporelles	1 969 013	2 012 632	2 102 630
Immobilisations hors exploitation	2 159	2 144	2 144
Location simple LOP (Leasing opérationnel)	3 080 619	4 679 916	4 933 885
Immobilisations corporelles en cours	52 186	36 248	39 142
Total valeur brute	5 103 977	6 730 941	7 077 801
Amortis. Des immobilisations corporelles	(430 259)	(562 309)	(704 291)
Amortis. Immobilisations hors exploitation	(664)	(995)	(1 330)
Amortis. Immobilisations leasing opérationnel (LOP)	(1 258 084)	(1 562 454)	(1 723 544)
Total Amortis.	(1 689 007)	(2 125 758)	(2 429 164)
Valeur comptable nette	3 414 970	4 605 182	4 648 637

Note 11 – Immobilisations incorporelles :

Ce poste comprend les logiciels d'exploitation utilisés par la société (CASSIOPAE, LOCPRO « LLD », SAGE FRP1000, SAGE Suit RH, ROC ...).

Au 31/12/2024, MLA dispose à son actif d'un solde comptable net de 9 692 KDA contre 18 601 KDA fin 2022. Le montant total cumulé à 2024 des amortissements constatés sur ce poste est de 403 262 KDA.

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Immobilisations incorporelles	402 873	403 995	421 249
Immobilisations incorporelles en cours	-	5 700	5 700
Total Valeur Brute	402 873	409 695	426 949
Amortis. des immobilisations incorporelles	(384 272)	(400 003)	(403 262)
Total Amortis.	(384 272)	(400 003)	(403 262)
Valeur comptable nette	18 601	9 692	23 688

Note.12 – Dettes envers les institutions financières :

Les dettes envers les institutions financières sont en hausse de 32% passant d'un solde 11 999 699 KDA au 31/12/2022 à 15 836 221 KDA en 2023 et 16 737 896 KDA au 31/12/2024. La tendance devrait cependant s'inverser au cours des exercices futurs avec le recours de MLA au marché obligataire avec un potentiel d'endettement de 6 fois les fonds propres de la société. Ceci est un standard du métier du leasing dont l'essence est de mobiliser des ressources financières « en gros » et de les distribuer « au détail » en réalisant une marge d'intermédiation.

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Emprunts bancaires	11 841 029	15 682 502	16 559 856
Découvert bancaire	-	-	-
Dettes rattachées aux emprunts	158 669	153 719	178 040
Total dettes envers les institutions financières	11 999 699	15 836 221	16 737 896

La rubrique « Emprunts » au 31 décembre 2024 est détaillée comme suit :

En Milliers de DA						
Emprunt/Tiers	Solde au 31/12/2023	Tirages 2024	Remboursements 2024	Solde au 31/12/2024	Échéances À -1 an	Échéances À +1 an
BNP	250 022	1 200 000	242 329	1 207 692	418 957	788 735
CITIBANK	-	-	-	-	-	-
ABCA	673 239	-	266 235	407 004	224 737	182 267
AL BARAKA	-	-	-	-	-	-
CPA	4 344 444	1 000 000	1 411 111	3 933 333	1 311 111	2 622 222
BDL	4 925 126	3 000 000	1 300 056	6 625 070	1 300 056	5 325 014
AL SALAM	594 341	-	394 143	200 198	195 596	4 602
FRANSABANK	1 209 062	-	291 459	917 603	302 265	615 339
TRUST BANK	297 132	-	76 161	220 971	82 851	138 120
AGB	2 501 749	-	701 265	1 800 484	766 905	1 033 579
NATEXIS	577 500	-	330 000	247 500	247 500	-
BNA	81 871	-	81 871	-	-	-
CNEP BANQUE	228 015	-	228 015	-	-	-
BADR BANQUE	-	1 000 000	-	1 000 000	-	1 000 000
Total	15 682 502	6 200 000	5 322 646	16 559 856	4 849 978	11 709 878
Emprunt Obligataire	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
Total	11 753 968	11 200 000	5 322 646	21 559 856	4 849 978	16 709 878

La rubrique « Dettes rattachées aux emprunts » se détaille comme suit :

En Milliers de DA		
Libellé	2023	2024
Intérêts courus sur emprunts en cours	56 012	86 281
Commission de garantie UBCI sur emprunt BNP	517	517
Commission de garantie BIAT sur emprunt CITIBANK	10 426	10 426
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt FRANSABANK	29 365	29 365
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt AGB	1 221	1 221
Commission de garantie AMEN BANK sur emprunt TRUST BANK	15 486	15 486
Commission d'engagement ARAB BANK 2009	0	0
Commission d'engagement BNP	989	6 142
Commission d'engagement AGB	39 702	28 602
Total dettes envers les institutions financières	153 719	178 040

Les tirages sur les lignes de crédit obtenues par MLA durant l'exercice 2024 se sont élevés à Six milliards deux cents millions de dinars (**6 200 000 000**) en 2024, contre huit milliards sept cent quarante et un millions de dinars. (**8 741 000 000**) en 2023 en CMT, soit une diminution de 29%. Néanmoins, L'entreprise à procéder à la mise en place de ces deux emprunts obligataires respectivement de **3 Milliards de DA** et **2 Milliards de DA** durant le même exercice soit un total de mobilisation de Onze milliards deux cents millions de dinars (**11 200 000 000**).

La rubrique dettes rattachées aux emprunts enregistre les charges sur emprunts courues au 31/12/2024 mais non encore échues. Ce poste est composé à 48% des intérêts courus sur emprunts et à 52% des commissions de garanties liées aux emprunts.

Note 13 – Impôts courants - Passif :

Le poste « Impôts courants – Passif » affiche au 31/12/2024, un solde total de 1 034 688 KDA.

Il regroupe aussi bien les impôts d'exploitation à la charge de la société (notamment l'IBS, la TAP et IRG (taxe sur la formation et l'apprentissage) que les retenues à la source opérées sur salaires, transfert de dividendes, sur contrats de prestations de services des entités non établies en Algérie et la TVA collectée à reverser.

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
TAP	3 768	2 112	4 067
IBS à payer	-92 795	122 291	363 692
IBS - Retenue à la source -24% (*)	23 006	16 761	22 613
IBS RETENU A LA SOURCE 12%	25 565	17 499	12 637
Autres impôts d'exploitation	15 940	23 937	30 307
Taxe de domiciliation de service 3%	3 190	3 190	3 192
IRG sur salaires	4 155	4 473	4 762
IRG - Retenue à la source -15% (**)	(38 545)	(38 545)	0
IRG - Retenue à la source -10%	1 521	1 826	1 833
TVA collectée- A reverser	582 383	598 199	591 586
Total	528 188	751 743	1 034 688

Note 14 – Impôts différés – Passif :

Le poste « Impôts différés – Passif » affiche, au 31/12/2024, un solde 0 DA.

Note 15 – Autres passifs :

Ce poste comprend les dettes des tiers qui ne figurent pas dans les autres postes du passif, cette rubrique s'élève au 31 décembre 2024 à 959 653 KDA. Le détail des comptes de dettes d'exploitations est le suivant :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
i- Dettes liées au personnel	116 904	100 791	138 807
Rémunérations dues au personnel	57	0	1 936
Prime d'encouragement	49 000	23 810	50 000
Contributions au fonds des œuvres sociales	(111)	2 052	2 677
Frais médicaux à reverser	10	10	10
Congés dus au personnel	36 602	41 575	42 968
Cotisations CNAS- retenues employés à reverser	(17 528)	273	4 192
Autres sommes dues aux personnes	346	237	348
Cotisations CNAS- Charges employeur	48 447	33 133	35 266
AUTRES RETENUES	81	-298	1 412
ii- Dettes vis-à-vis des actionnaires	1 496	1 491	1 491
Dividendes à payer - au titre de l'affectation du résultat	5	0	0
Autres dettes sur associés et sociétés apparentées	1 491	1 491	1 491
iii- Rémunérations dues aux membres du Conseil de surveillance / d'Administration	16 500	19 500	20 700
Jetons de présence	16 500	19 500	20 700
Rémunération président du comité d'audit	0	0	0
iv- Autres dettes	533 331	749 948	798 655
Fournisseurs d'immobilisations	84 673	1 342	18 851
Fournisseurs de services	118 792	93 015	346 806
Fournisseurs de frais divers	947	269 076	266 177
Autres créiteurs divers	(16 516)	26 571	28 156
Fournisseurs de crédit-bail	118 849	179 293	122 098
Retenues de garantie	15 397	14 548	14 548
Dépôts & cautionnement reçus	0	0	0
Services assurances à reverser	211 188	166 102	2 018
v- Pénalités retard a reverser	0	0	0
Total	668 231	871 730	959 653

Les dettes liées au personnel passent de 100 791 KDA en 2023 à 138 807 KDA dinars en 2024.

Le compte autres dettes a connu une augmentation entre 2023 et 2024. Cette variation est due principalement à l'évolution du poste fournisseur, dont certains étaient non encore payés au 31 décembre 2024.

Note 16 – Comptes de régularisation (Passif) :

Cette rubrique regroupe les comptes de dettes induits par l'activité et en application des principes comptables de rattachement des produits à l'exercice, il s'agit notamment :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Intérêts de leasing constatés d'avance	107 421	131 858	141 079
Recettes constatées d'avance	850 669	1 424 537	2 392 407
Charges à payer	216 730	133 208	135 264
Total	1 174 821	1 689 603	2 668 750

Le compte Intérêts de leasing constatés d'avance enregistre les loyers facturés courus et non échus à la fin de l'exercice. En effet, ceci concerne les loyers de l'exercice et qui se rattachent à l'exercice suivant. Ce poste enregistre une augmentation de 7%.

Le solde du poste recettes comptabilisées d'avance concerne essentiellement les premiers loyers encaissés d'avance (avant mise en force des contrats). Ce poste enregistre une augmentation de 68%.

Note.17 – Provisions pour risques et charges :

Au 31/12/2024, ce poste totalise un montant de 398 604 KDA contre 277 708 KDA a fin 2023

- Provision pour créances douteuses LOP pour 60 199 KDA (57 592 KDA en 2023)
- Provision pour risque fiscal pour 327 419 KDA (202 179 KDA en 2023)
- Provision pour pensions et obligations similaires pour 8 110 KDA (15 063 KDA en 2023), cette provision concerne pensions et obligations similaires au titre des avantages au personnel
- Provision pour risque divers pour 2 875 KDA.

Note.18 – Provisions pour Risques Bancaires Généraux :

Ce poste présente, au 31/12/2024, un solde de 411 860 KDA. Il est doté annuellement d'une provision de 1% calculée sur les créances courantes (encours financier de leasing + Impayés) jusqu'à atteindre un niveau total de 3 %, conformément à l'article 17 de l'Instruction n° 74-94 et au règlement N°14-03 de la Banque d'Algérie.

En Milliers de DA					
Libellé	2022	Dotation 2023	2023	Reprise 2023	2024
Provisions pour Risques Bancaires Généraux - FRBG (*)	519 739	97 032	616 771	(169 965)	411 860

(*) - (+) Dotation / (-) Reprise.

Note.19 – Capital social :

Au 31/12/2024, le capital social de la société se maintient encore à 6 500 000 KDA divisé en 6 500 000 actions de 1 000 DA chacune, entièrement souscrites et libérées au profit de Sept (7) actionnaires.

Le nombre d'actionnaires est passé de huit (08) à sept (07) suite au retrait de l'IFC et du FMO et à l'introduction du PGI.

Désignation	31 12 2024	31 12 2023	Variation	%Variation
CAPITAL TLF	2 091 069	1 366 444	724 625	53%
CAPITAL AMEN BANK	3 777 294	3 515 613	261 681	7%
CAPITAL FMO	-	423 001	(423 001)	-100%
CAPITAL PROPARCO	538 541	538 541	-	0%
CAPITAL CFAO	93 089	93 089	-	0%
CAPITAL Ahmed ABDELKEFI	3	-	-	0%
CAPITAL Ahmed EL KARM	3	-	-	0%
CAPITAL SFI « IFC »	-	563 306	(563 306)	-100%
CAPITAL PGI	1	-	1	100%
Total	6 500 000	6 500 000	-	0%

La nouvelle structuration du capital au **31/12/2024** est comme suit :

Nom de l'actionnaire	Nationalité	Nombre d'Action	Valeur nominale de l'action (DA)	Montant en DA	Participation dans le capital MLA
AMEN BANK	Tunisienne	3 777 294	1 000	3 777 294 000	58,11222%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	Tunisienne	2 091 069		2 091 069 000	32,17029%
PROPARCO	Française	538 541		538 541 000	8,28525%
CFAO	Française	93 089		93 089 000	1,43214%
MR AHMED EL-KARAM	Tunisienne	3		3 000	0,00005%
MR AHMED ABDELKEFI	Tunisienne	3		3 000	0,00005%
PGI	Tunisienne	1		1 000	0,00002%
TOTAL		6 500 000	1 000	6 500 000 000	100%

Note.20 – Réserves :

Ce compte regroupe :

- La réserve légale dotée au taux de 5% suivant les dispositions de l'article 721 du Code de commerce ainsi que les réserves facultatives. Ce solde est constitué comme suit :

En Milliers de DA

Libellé	2022	Affectation résultat de l'exercice 2022	2023	Affectation résultat de l'exercice 2023	2024
Réserve légale	375 675	22 362	398 037	24 895	422 932
Réserves facultatives	0	0	0	0	0

Note.21 – Report à nouveau :

Le poste « Report à nouveau » totalise au 31/12/2024 un solde de 201 193 KDA, l'augmentation significatif de ce chapitre s'explique par l'affectation de l'ajustement des provisions de l'exercice 2023 suite à l'application d'un provisionnement du risque client net des agios réservés ainsi que la TVA non exigible conformément au règlement BA 14-03.

Le traitement des provisions de l'exercice 2023 a généré un ajustement de 266 357 Milliers de DA et une imposition différée passif de (69 253) Milliers de DA. L'imputation en report à nouveau a été faite conformément à l'article 138 du SCF et la procédure interne de l'établissement « **seuil de signification de 5%** ».

En Milliers de DA

Libellé	2022	2023	2024
Report à nouveau (+/-)	2 451	2 330	201 193
Report à nouveau -1ère application SCF « * »	-	-	-
Total	2 451	2 330	201 193

IV-5- Engagements hors Bilan :

Le hors bilan enregistre les engagements de financement en crédit-bail donnés en hors bilan au 31/12/2024 ainsi que les engagements de financement et de garantie reçus des institutions financières

En Milliers de DA

Libellé	2022	2023	2024
Engagements de financement en faveur de la clientèle	2 343 564	3 979 081	5 172 675
Engagements de financement en faveur des institutions financières	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre des institutions	-	-	-
Engagements de garantie reçus des institutions financières	-	-	-
Engagements de financement reçus des institutions financières	2 467 000	2 200 000	6 800 000
Autres engagements reçus	147 000	147 000	853 020

Les engagements hors bilan donnés par la société représentent :

- Les financements en crédit-bail donnés en faveur de la clientèle au 31/12/2024 pour 5 172 675 KDA. Ces engagements hors bilan concernent 206 clients.
- Des financements en emprunt reçus de la part du BNA 1 200 000 KDA, CNEP Banque 1 500 000 KDA, AL SALAM BANK 3 000 000 KDA et CITIBANK pour 1 300 000 KDA.

En Milliers de DA

BANQUES	MONATNT DE L'ACCORD
BNA BANQUE	1 000 000
CNEP BANQUE	1 500 000
AL SALAM BANK BANQUE	3 000 000
CITIBANK	1 300 000
TOTAL	6 800 000

- Le total des engagements reçus de la clientèle à fin décembre 2024 affiche 853 020 KDA soit une augmentation de 408% par rapport à la même période de l'année précédente, Ces engagements correspondent à des garanties reçues par la société de sa clientèle sous forme d'hypothèques dont le détail est présenté comme suit :

En Milliers de DA

Hypothèques	Montant d'expertise
1er Rang	58 390
2ème Rang	636 450
3ème Rang	114 180
9ème Rang	44 000
Total	853 020

L'augmentation enregistrée à la fin décembre 2024 est due essentiellement à l'enregistrement des nouvelles garanties et à la mise à jour des valeurs déjà enregistrées pour certains dossiers.

IV-6- Évolution de la structure financière :

- Évolution de la Capacité d'Autofinancement (CAF) :

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Résultat net	447 241	497 904	1 317 319
Dotation aux amortissements Immobilisation Propres	113 541	163 084	156 303
Dotation au FRBG et Provisions nettes	281 540	453 418	6 588
Capacité d'autofinancement	842 322	1 114 407	1 480 210

La capacité d'Autofinancement (CAF) augmente de 33% entre 2023 et 2024 et de 32% en taux annuel composé entre 2022 et 2023. Atteignant un niveau appréciable et sécurisant.

- Évolution du Fonds de Roulement, du Besoin en Fonds de Roulement

En Milliers de DA			
Libellé	2022	2023	2024
Capitaux permanents	20 055 658	24 116 580	31 172 962
Actifs non Courants	19 040 058	23 472 926	27 578 851
Fond de Roulement (FR)	1 015 600	643 654	3 594 111
Variation du Fonds de Roulement	(2 571 629)	(371 946)	2 950 457
Clients et Comptes Rattachées (3)	1 394 571	1 464 300	1 537 515
Autres actifs courants (4)	799 450	1 157 761	1 088 262
Fournisseurs et Autres Comptes rattachées (5)	528 187	751 743	1 034 688
Autres Passifs courants (6)	1 843 051	2 561 333	3 628 404
Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	(177 217)	(691 016)	(2 037 315)
= (3) + (4) - (5) - (6)	(177 217)	(691 016)	(2 037 315)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	334 939	(513 799)	(1 346 300)

- Indicateurs de Gestion et Ratios : Les ratios fondamentaux de la société restent très bons entre 2022 et 2024, les charges d'exploitation générales sont amorties par un effet volume du service engendré par l'évolution des encours productifs. Cela se traduit par une maîtrise du coefficient d'exploitation, qui diminue de 5% entre 2022 et 2023 et de 10% entre 2023 et 2024 grâce à une meilleure gestion des charges d'exploitation.

En Milliers de DA

Libellé	2022	2023	2024
Produit net du leasing (1)	1 904 261	2 012 569	2 801 540
Charges d'exploitation générales (2)	945 009	895 637	1 006 703
Services	326 348	286 111	340 675
Charge du personnel	388 800	375 535	456 313
Impôts Et Taxes	55 243	67 753	38 032
Charges diverses	61 077	3 154	15 380
Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	113 541	163 084	156 303
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	49,63%	44,50%	35,93%
Services/Produit net du leasing	17,14%	14,22%	12,16%
Frais de personnel/Produit net du leasing	20,42%	18,66%	16,29%

- Ratio de rentabilité des fonds propres et des actifs (ROE et ROA) : Le retour sur fonds propres, comme mesure de la rentabilité financière de MLA a connu un avancement de 10% entre 2022 et 2023 et de **131%** entre 2023 et 2024.

En Milliers de DA

Libellé	2022	2023	2024
Résultat net	447 241	497 904	1 317 319
Fonds propres	7 346 691	7 419 595	8 462 768
Total actif	22 426 896	27 429 656	35 836 054
Résultat net/Fonds propres (ROE)	6,09%	6,71%	15,57%
Résultat net/Total actif (ROA)	1,99%	1,82%	3,68%

- Ratios de structure financière : Ils renseignent sur la politique de financement adoptée par la société. MLA en tant qu'établissement financier, ne collectant pas les dépôts de la clientèle, est structurellement emprunteur. Toutefois, grâce aux augmentations de capital successifs, elle affiche un niveau de fonds propres élevé qu'elle place dans le financement de son activité. Le ratio (Dettes / Fonds propres) est de **192 %** alors qu'il est supérieur à presque six à huit fois les fonds propres dans l'industrie en général.

En Milliers de DA Libellé	2022	2023	2024
Dettes	10 808 112	14 502 782	16 268 303
Fonds propres	7 346 691	7 419 595	8 462 768
Total passif	22 426 896	27 429 656	35 836 054
Dettes/Fonds propres	147,12%	195,47%	192,23%
Dettes/Total passif	48,19%	52,87%	45,40%

- **Le Ratio de Profitabilité** : La profitabilité mesure la capacité d'une entreprise à générer des profits par rapport à son chiffre d'affaires. En 2024, ce ratio est de **47 %**.

En Milliers de DA

Libellé	2022	2023	2024
Résultat net	447 241	497 904	1 317 319
Produit net du leasing (1)	1 904 261	2 012 569	2 801 540
Résultat net /PNB	23,49%	24,74%	47,02%

- **Le Ratio de Solvabilité** : Le ratio (Fonds propres réglementaire / risques pondérées) témoigne du respect par la société d'un minimum en fonds propres sur tous les engagements qu'elle contracte envers ses clients. En 2024, ce ratio dépasse le seuil prudentiel fixé par la Banque d'Algérie de **9.5%** se stabilise au taux de **19%**.

En Milliers de DA

Libellé	2022	2023	2024
Fonds propres Réglementaire (selon 14-01)	7 216 068	7 337 416	7 573 609
TOTAL DES RISQUES DES CREDIT, OPERATIONNEL, MARCHES PONDEREES	25 372 598	31 053 781	38 778 859
Fonds propres/Engagements	28,44%	23,63%	19,53%

IV-7- Tableau d'affectation des résultats

Les résultats des exercices 2022, 2023 et 2024 ont été affectées comme suit :

En Milliers de DA

Résultat à répartir	2022	2023	2024
Report à nouveau	2 451	2 330	4 089
Report à nouveau non distribuable	-	-	197 104
Résultat de l'exercice	447 241	497 904	1 317 319
Totaux	449 692	500 234	500 234
Affectations	2022	2023	2024
Réserves	22 362	24 895	65 866
Primes liées au capital	-	-	-
Dividendes	425 000	471 250	1 250 000
Report à nouveau	2 330	4 089	5 542
Report à nouveau non distribuable	-	-	197 104
Totaux	449 692	500 234	500 234

IV-8- Tableau des filiales et participations :

A la date de la présente opération, la société déclare ne détenir aucune participation sous quelque forme que ce soit dans le capital d'autres sociétés.

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	Cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividende s encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société	NEANT								
2- Participation inférieure ou égale à 50% du capital détenu par la société	NEANT								

CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de MLA :

V-1-1- L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires. L'Assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le membre délégué par le conseil d'administration.

Les actionnaires sont réunis en Assemblées Générales à la diligence du Conseil d'Administration ou le cas échéant, des commissaires aux comptes et après dissolution de la société, à celle des liquidateurs.

Dans toutes les Assemblées Générales, Ordinaires et Extraordinaires, chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation.

V-1-2- Direction Générale :

Selon les statuts de MLA la société est dirigée par une Direction Générale composée de Deux (2) membres à savoir, un Directeur Général « DG » et un Directeur Général Adjoint « DGA » (personnes physiques uniquement) en dehors du Conseil d'Administration qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'Administration.

La Direction Générale exerce ses fonctions dans les limites de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil d'Administration et aux Assemblées des actionnaires. Le DG ainsi que le DGA sont nommés par le Conseil d'Administration et représente la société dans ses rapports avec les tiers.

V-1-2- Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est composé de 7 membres (personnes physiques ou morales). Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent en aucun cas faire partie de la Direction Générale.

Le Conseil d'Administration exerce un contrôle permanent de la société. Une fois par trimestre au moins et à la fin de chaque exercice, le Direction Générale présente au Conseil d'Administration un rapport de gestion, de son côté le Conseil d'Administration présente à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport de la Direction Générale ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Les membres du Conseil d'Administration doivent être propriétaire collectivement d'un nombre d'actions représentant au minimum 20% du capital social, cette disposition s'applique aussi sur les membres nommés en cours d'exercice et qui doivent devenir actionnaires dans un délai de trois (3) mois, à défaut de quoi ils seront réputés démissionnaires d'office.

V-2- Rémunérations des Membres de la Direction Générale et du Conseil d'Administration :

Le conseil d'Administration fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres de la Direction Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant total net de 8.000.000,00 DA selon le profil par présence à titre de rémunération de leurs activités durant l'exercice 2024.

Le montant global brut annuel des rémunérations versées aux dix (10) personnes les mieux rémunérées, s'est élevé pour l'exercice 2024 à 97 962 799 DA

V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil d'Administration et de la direction Générale

V-3-1- Membres du Conseil d'Administration :

Nom	Prénom	Institution d'appartenance
EL KARAM	Ahmed	Personne physique
ABDELKEFI	Ahmed	Personne physique
SDIRI	Zied	Amen Bank
ZGHAL	Hichem	Tunisie Leasing et Factoring
FREDERIQUE	MASI	PROPARCO
MANSOUR	SADOK	CFAO
AHMED AZIZ	HAI ROMDHANE	PGI

V-3-2- Membres de la Direction Générales :

Nom	N° Agrément BA / Date	Fonction
SENOUCI El Amine	N°195/CAB/SGCMC/du 01/04/2021	Président du Directoire
	N°104/CAB/SGCMB/2025 du 06/04/2025	Directeur Général
MANDI M'Hamed	N°029/CAB/SGCMC/2022 du 06/01/2022	Membre du Directoire
	°114/CAB/SGCMB/2025 du 13/04/2025	Directeur Général Adjoint

V-4- Politique de Communication :

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, MLA a désigné un chargé de relations investisseurs, dont les coordonnées sont ci-après :

- **Responsable** : M Sifeddine DERRADJI, Directeur Financière
- **Tél.** : 023 48 20 20 Poste 105
- **Fax** : 023 48 24 24
- **E-mail** : Sifeddine.DERRADJI@mla.dz

MLA envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication et d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Canaux spéciaux digitaux.
- Son Site Web: www.maghrebleasingalgerie.com
- Le site de la COSOB : www.cosob.org

V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes auditent la société :

✓ **Mme SAIDI Smahane**

- **Adresse** : Cité 200 logements, Bt 04, Local 962, Classe 005, Rouïba, Alger
- **Qualité** : Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
- **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2024/2026

✓ **M. BENHABILES Zoheir**

- **Adresse** : BP14/A Coop Immob Dar El Amel, Rouiba, Alger
- **Qualité** : Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes
- **Durée du mandat** : 3 ans pour les exercices 2024/2026

Autre Cabinet d'Audit externe :

La société procède à la certification de ses comptes par le Bureau d'Audit **AMS AUDIT**, sis à Tour Algeria Business Center Pins Maritimes 16130 Mohammadia, Alger.

CHAPITRE VI- EVOLUTIONS RECENTES ET BUT DE L'EMISSION

« Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de l'émetteur. »

VI-1- Évolutions récentes :

Au terme des Six premiers mois de l'année 2025, MLA affiche une évolution positive comparativement à la même période de l'exercice 2024, avec notamment un total de mises en loyers de **8.46 milliards de DA**, en ligne avec le Business Plan.

Le compte de résultat au 30 Juin 2025 comparé à la même période de l'exercice 2024 se présente comme suit :

Non Audité

En Milliers de DA

Rubriques/Années	31-Juin.-24	31-Juin.-25	% Variation
+Intérêts et produits assimilés	2 528 687	2 383 274	6%
-Intérêts et charges assimilées	(1 112 244)	(1 128 045)	-1%
+Commissions (produits)	-	-	-
-Commissions (charges)	(17 161)	(8 412)	104%
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-
+ Produits des autres activités	108 531	27 955	35%
- Charges des autres activités	-	(19)	-
PRODUIT NET BANCAIRE	1 507 813	1 274 754	18%
- Charges générales d'exploitation	(469 387)	(359 056)	31%
- Dotations aux amortissements et aux pertes de valeurs sur immobilisations incorporelles et corporelles	(84 249)	(77 822)	8%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	954 178	837 876	14%
- Dotations aux provisions, aux pertes de valeurs et créances irrécouvrables	(349 801)	(480 766)	-27%
+ Reprises de provisions, de pertes de valeur et récupération sur créances amorties	186 472	239 530	-22%
RESULTAT D'EXPLOITATION	790 848	596 641	33%
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	810	5 811	-86%
+ Éléments extraordinaires (produits)	3 987	41	100%
- Éléments extraordinaires (charges)	-	(1 067)	-100%
RESULTAT AVANT IMPOT	795 645	601 425	32%
- Impôts sur les résultats et assimilés	(198 211)	(170 336)	16%
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	597 434	431 090	39%

Le bilan (Actif / Passif) à la fin juin 2025 comparé à l'exercice 2024 se présente comme suit :

Non Audité

En Milliers de DA

ACTIF	30-Juin. -24	30-Juin. -25	% Variation
CAISSE, BANQUE CENTRALE, TRÉSOR PUBLIC, CENTRE DES CHÈQUES POSTAUX	276	312	13%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION	-	604 261	100%
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	-	-	0%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	2 821 040	3 134 897	11%
PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	23 997 274	26 528 216	11%
ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU' À L'ÉCHÉANCE	-	-	0%
IMPÔTS COURANTS – ACTIF	377 387	434 789	15%
IMPÔTS DIFFÉRÉS – ACTIF	55 073	76 042	31%
AUTRES ACTIFS	482 117	490 004	2%
COMPTE DE RÉGULARISATION	150 675	195 145	30%
PARTICIPATION DANS LES FILIALES, LES CO-ENTREPRISES OU LES ENTITÉES ASSOCIÉES	-	-	0%
IMMEUBLES DE PLACEMENT	-	-	0%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 007 943	5 067 443	1%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 734	15 069	95%
ÉCART D'ACQUISITION	-	-	0%
TOTAL DE L'ACTIF	32 899 518	36 546 178	11%

Non Audité

En Milliers de DA

PASSIF	30-Juin. -24	30-Juin. -25	% Variation
BANQUE CENTRALE	-	-	-
DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	16 842 841	16 846 259	0%
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	-	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3 074 115	4 520 559	47%
IMPÔTS COURANTS – PASSIF	725 622	817 685	13%
IMPÔTS DIFFÉRÉS – PASSIF	-	-	-
AUTRES PASSIFS	1 691 509	2 173 865	29%
COMPTES DE RÉGULARISATION	2 176 072	3 506 798	61%
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	310 599	398 013	28%
SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT - AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	-	-	-
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	699 325	472 796	-32%
DETTES SUBORDONNÉES	-	-	-
CAPITAL	6 500 000	6 500 000	0%
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	21 324	21 324	0%
RÉSERVES	422 932	488 798	16%
ECART D'ÉVALUATION	-	-	-
ECART DE RÉÉVALUATION	-	-	-
REPORT À NOUVEAU (+/-)	4 089	202 646	100%
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	431 090	597 434	-55%
TOTAL DU PASSIF	32 899 518	36 546 179	11%

VI-2- But de l'émission et perspectives d'avenir :

Le but de la présente opération d'émission obligataire est de mobiliser des ressources financières à coût fixe de manière à permettre à MLA d'augmenter ses financements sous forme de leasing, conformément à son plan d'affaires et en faveur des entreprises algériennes éligibles. Les sociétés de leasing se doivent de diversifier les sources de financements en recourant à des financements à des maturités étudiées de telle sorte à limiter les gaps en liquidité. Aussi, elles veillent à diversifier leurs sources de financement afin d'atténuer les risques de taux d'intérêts qui pourrait survenir suite à une évolution défavorable des taux d'intérêt sur le marché.

Concernant le plan de financement de l'exercice 2024, le schéma financier est établi pour la réalisation du Budget, avec des lignes de financements accordées (de type bancaire), qui viendront s'ajouter aux fonds levés à travers le présent Emprunt obligataire.

VI-1-1- MLA et le marché du leasing en Algérie :

La situation du marché du leasing en Algérie est actuellement sur une phase de reprise graduelle, après avoir enregistré une période de stagnation due essentiellement à la période COVID ayant gelé le climat des affaires en Algérie.

En effet, après avoir connu une période de recul des investissements de la PME Algérienne au vue de la conjoncture globale de l'économie algérienne, la situation semble reprendre une courbe ascendante dans l'appétit à l'investissement. A noter que le marché algérien du leasing demeure incontestablement prometteur, en raison d'une part, de la stratégie industrielle du pays visant à faciliter la création et le développement de PME-PMI dans différents secteurs d'activité, et d'autre part, de la volonté politique d'encourager la notion de production locale et création de richesse, ajouté à cela la volonté continue d'endiguer la crise du logement, ouvrant ainsi la porte au leasing pour l'accompagnement des secteurs du Bâtiment, de l'Industrie ou encore du Commerce.

En 2024 le marché du leasing a clôturé l'exercice avec un total de **80 milliards** de DA de financements, avec une part de marché de **18 %** pour MLA (**source : Collecte effectuée auprès des banques et des établissements confrères**). Les réalisations auraient pu être nettement supérieurs, n'étaient ce la conjoncture économique marquée par de nombreux contingentements et restrictions d'importation mis en place.

Pour rappel, et comme cité précédemment, l'offre de leasing en Algérie est assurée par quinze d'autres confrères financiers réparties en deux groupes distincts. D'un côté, les établissements financiers spécialisés dans le leasing.

- Etablissements financiers dont le crédit-bail est la seule activité :
 - Société Nationale du Leasing (SNL) – (BNA-BDL).
 - Arab Leasing Corporation (ALC).
 - Maghreb Leasing Algeria (MLA).

- El Djazair Idjar (CPA- BADR -ASICOM).
- Ijar Leasing Algérie (ILA)- (BEA –BANCO ESPIRITO SANTO).

Et de l'autre, des banques ou établissements financiers ayant un département leasing.

- Etablissements financiers dont le crédit-bail n'est pas la seule activité :
 - Société Financière d'Investissement et de Placement (SOFINANCE).
 - Société de refinancement hypothécaire (SRH).
- Les banques commerciales qui font tous les métiers de la banque et proposent le leasing comme un produit bancaire :
 - Al Baraka Bank.
 - BNP Paribas El Djazair.
 - Société Générale Algérie.
 - The Housing Bank For Trade and Finance.
 - Essalam Bank (El Idjara pour l'activité leasing).
 - AGB.
 - CNEP.
 - NATIXIS.

La demande de leasing en Algérie a été, ces dernières années, stimulée par deux phénomènes fondamentaux qui subsistent encore et qui militent en faveur d'un développement de plus en plus accru de ce marché pour les prochaines années :

- Le développement du secteur de la PME-PMI et la volonté des autorités algériennes à mettre en place une économie productive supportée par un tissu de PME-PMI.
- La volonté des autorités Algériennes à moderniser et diversifier les sources de financement des PME-PMI par le recours au leasing comme moyen de financement privilégié

Les difficultés d'accès des PME-PMI au marché bancaire et la persistance des conditions contraignantes d'accès au financement par le marché des capitaux. La tendance de création de PME-PMI qui a été observée ces dernières années est un signe qui augure d'une grande chance quant à la réalisation des directives du gouvernement relatives à la création de plus de 200 000 PME-PMI.

A noter enfin que pour 2025, les estimations de MLA en termes de Production avoisinent la barre des 16.4 Milliards de Mises en force, soit une progression de 5%.

	Montant en millions DZD		
	2023	2024	2025
Marché	75 000	80 000	85 000
Évolution du marché	36%	7%	6%
MLA	12 373	15 669	16 400
Évolution de MLA	37%	27%	5%
Part de marché MLA (*)	16%	18%	20%

(*) source : Collecte effectuée auprès des banques et des établissements confrères).

VI-2-2- Les orientations :

Au terme du premier semestre de l'année 2025, MLA évolue à un rythme plus soutenu que l'exercice 2023 et identique à celui de 2024, en l'occurrence une croissance continue du Business et des réalisations, avec un total mis en loyers de **8.46 milliards de DA** et une diversification des secteurs et des produits financés.

Parallèlement, l'extension du réseau de MLA réseau pourrait connaître une continuité en 2025-2026 avec une probable implantation au sud.

Afin de bénéficier d'une évolution de parts de marché et d'ancrer sa présence, MLA compte élargir ses activités en ciblant la population des PME-PMI.

Le plan d'affaires élaboré par la société sur le terme 2025 est arc-bouté sur les choix stratégiques ci-dessous :

- Renforcement de la gamme de produits de la société en faveur des petites et moyennes entreprises par le développement du leasing opérationnel ;
- Renforcement de la présence nationale de la société, par l'installation d'agences dans les localités les plus actives, atteignant à très court terme un réseau composé d'une quinzaine d'agences ;
- Renforcement de la force commerciale chargée du suivi du réseau ;
- Capitalisation permanente de l'expérience du Groupe Tunisie Leasing et renforcement des standards de qualité reconnus et perçus par la clientèle.

VI-2-3 : Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement 2025-2029 est présenté dans le tableau ci-dessous

En millions DA	2025	2026	2027	2028	2029
À donner en location	16 400	17 500	18 950	20 450	22 100
Taux de Croissance Annuelle	5%	7%	8%	8%	8%
Taux de Croissance Annuelle Moyen			7%		
Investissements Propres à MLA	8	120	20	20	20
Taux de Croissance Annuelle	-94%	1452%	-83%	0%	0%
Taux Moyen de Croissance Annuelle			255%		
Total Investissements	16 408	17 620	18 970	20 470	22 120
Taux de Croissance Annuelle	4%	7%	8%	8%	8%
Taux Moyen de Croissance Annuelle			7%		

La forte croissance des investissements propre de MLA en 2026 s'explique par le renouvellement de certains équipements ainsi que le logiciel métier, ainsi qu'un renforcement du parc informatique lié aux Data centers de MLA afin de monter en capacités et en sécurité considérant la croissance de l'activité de MLA et donc de sa Data.

Les mises en force vont augmenter sensiblement en 2026-2029 afin de maintenir la cadence nécessaire à atteindre l'objectif de plus de 22,1 milliards de mises en force en 2029.

VI-2-4 : Exploitation prévisionnelle (En Millions DA) :

Les hypothèses retenues pour les besoins du plan d'affaires de la société à l'horizon 2029, sont la synthèse de l'expertise capitalisée par MLA au cours des exercices 2006-2024, combinée à l'expérience de son partenaire technique Tunisie Leasing & Factoring acquise dans ce secteur d'activité. Les principaux points sous-jacents à l'élaboration du présent plan d'affaires sont les suivants :

1. L'importance de la demande des PME dont l'accès au crédit bancaire est difficile.
2. La concurrence qui s'installe sur le marché
3. Une autre hypothèse très prudente a consisté à provisionner plus de 1% des encours chaque année en vue de couvrir le coût du risque.

Le tableau ci-après résume les principales hypothèses retenues pour l'élaboration des projections financières de la société à l'horizon 2029.

Hypothèses d'élaboration des projections financières	2025	2026	2027	2028	2029
Approbations de la période	24 296	25 926	28 074	30 296	32 741
Mises en force	16 400	17 500	18 950	20 450	22 100
% évolution	5%	7%	8%	8%	8%
Evolution des charges générales d'exploitation	-1%	1%	5%	5%	6%
Taxe sur l'activité professionnelle	0%	0%	0%	0%	0%
Impôts sur les bénéfices des sociétés	26%	26%	26%	26%	26%
Dotation au FRBG/ encours nets	1%	1%	1%	1%	1%
Dotations aux provisions sur créances irrécupérables	1,00%	0,90%	0,80%	0,70%	0,60%

Les comptes d'exploitation prévisionnels 2025-2029

En millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
Production	16 400	17 500	18 950	20 450	22 100
Intérêts et produits assimilés	3 149	3 381	3 779	4 096	4 309
Produits générés par la LLD	2 208	2 429	2 672	2 939	3 233
Intérêts et charges assimilés	(1 250)	(1 395)	(1 548)	(1 689)	(1 810)
Charges générées par la LLD	(1 234)	(1 357)	(1 493)	(1 642)	(1 807)
Produit net	2 873	3 059	3 410	3 705	3 926
Charges générales d'exploitation	(1 151)	(1 164)	(1 225)	(1 286)	(1 364)
Services	(384)	(422)	(447)	(474)	(502)
Frais du personnel	(491)	(540)	(594)	(647)	(705)
Amortissement technique	(189)	(171)	(153)	(135)	(127)
Impôts et taxe	(25)	(20)	(18)	(17)	(17)
Autres Charges	(62)	(12)	(12)	(13)	(13)
Coûts du risque	(286)	(288)	(278)	(254)	(229)
FRBG	(164)	(175)	(190)	(205)	(221)
Autres gains ou pertes	172	189	206	226	248
Résultat avant impôt	1 445	1 621	1 924	2 187	2 359
Impôt sur les bénéfices	(376)	(421)	(500)	(569)	(613)
Résultat net	1 069	1 199	1 424	1 618	1 746

Evolution prévisionnelle des indicateurs de gestion et ratios :

Ratios exploitation

Montants en millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
Produit net du leasing (1)	2 873	3 059	3 410	3 705	3 926
Charges d'exploitation générales (2)	1 151	1 164	1 225	1 286	1 364
Coefficient d'exploitation (2) / (1)	40,06%	38,06%	35,91%	34,71%	34,75%
Services/Produit net du leasing	13,36%	13,79%	13,12%	12,80%	12,80%
Frais de personnel/Produit net du leasing	17,08%	17,64%	17,41%	17,47%	17,96%

Ratio de rentabilité

Montants en millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
Résultat net	1 069	1 199	1 424	1 618	1 746
Fonds propres	8 087	8 268	8 554	8 820	9 030
Total actif	38 317	41 233	43 776	46 338	48 552
Résultat net/Fonds propre (ROE)	13,22%	14,50%	16,65%	18,35%	19,34%
Résultat net/Total actif (ROA)	2,79%	2,91%	3,25%	3,49%	3,60%

Ratio de structure

Montants en millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
Dettes	25 559	28 991	31 821	34 594	36 949
Fonds propres	8 087	8 268	8 554	8 820	9 030
Total passif	38 317	41 233	43 776	46 338	48 552
Dettes/Fonds propres	316,05%	350,62%	372,01%	392,21%	409,18%
Dettes/Total passif	66,71%	70,31%	72,69%	74,66%	76,10%

Ratio de Solvabilité

Montants en millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
Fonds propres	8 087	8 268	8 554	8 820	9 030
Engagements	27 029	29 482	30 669	30 642	32 188
Fonds propres / Engagements	29,92%	28,05%	27,89%	28,78%	28,05%

Évolution prévisionnelle de la Capacité d'Autofinancement

Montants en millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
Résultat net	1 069	1 199	1 424	1 618	1 746
Dotations aux Amortissements des Immobilisations propres	(189)	(171)	(153)	(135)	(127)
Dotations provisions (FRBG +pour créances irrécupérables)	(450)	(463)	(467)	(458)	(450)
CAF	1 708	1 832	2 045	2 211	2 322

L'Endettement prévisionnel de l'entreprise

Montants en millions de DA	2025	2026	2027	2028	2029
CMT	8 180	9 444	9 627	10 085	12 163
Emprunt Obligataire	5 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Remboursement emprunts	-5 365	-6 982	-8 377	-10 093	-11 667

Bilan prévisionnel 2025-2029 :

ACTIF	2025	2026	2027	2028	2029
1 Caisse, Banque centrale, Trésor public, centre de chèques postaux	-	-	-	1	1
2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-
3 Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-
4 Prêts et créances sur institutions financières	4 704	4 210	4 689	5 400	6 139
5 Prêts et créances sur clientèle	28 029	31 482	33 669	35 642	37 188
6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-
7 Impôts courants – Actif	283	269	255	243	231
8 Impôts différés – Actif	71	74	78	82	86
9 Autres actifs	503	528	555	582	611
10 Comptes de régularisation	256	269	282	296	311
11 Participations dans les filiales, les co- entreprises ou les entités associées	-	-	-	-	-
12 Immeubles de placement	-	-	-	-	-
13 Immobilisations corporelles	4 473	4 348	4 240	4 146	4 059
14 Immobilisations incorporelles	18	92	66	46	26
15 Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	38 337	41 273	43 836	46 438	48 652

Bilan prévisionnel

PASSIF	2025	2026	2027	2028	2029
1 Banque centrale	-	-	-	-	-
2 Dettes envers les institutions financières	18 560	20 591	22 621	25 194	27 950
3 Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-
4 Dettes représentées par un titre « Emprunts obligataires »	7 000	8 400	9 200	9 400	9 000
5 Impôts courants – Passif	828	662	530	424	339
6 Impôts différés – Passif	-	-	-	-	-
7 Autres passifs	768	614	491	393	314
8 Comptes de régularisation P	2 135	1 708	1 366	1 093	874
9 Provisions pour risques et charges	399	399	400	400	401
10 Subventions d'équipement - autres subventions d'investissement	-	-	-	-	-
11 Fonds pour risque bancaires généraux	561	630	673	713	744
12 Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
13 Capital	6 500	6 500	6 500	6 500	6 500
14 Primes liées au capital	21	21	21	21	21
15 Réserves	489	542	602	673	754
16 Ecart d'évaluation	-	-	-	-	-
17 Ecart de réévaluation	-	-	-	-	-
18 Report à nouveau (+/-)	8	6	6	7	8
19 Résultat de l'exercice (+/-)	1 069	1 199	1 424	1 618	1 746
TOTAL DU PASSIF	38 337	41 273	43 836	46 438	48 652



CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA PRESENTE NOTICE D'INFORMATION

VII- 1- Signature du Directeur Général

« A notre connaissance, les données de la présente notice d'information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

Directeur Général

M. El-Amine SENOUCI



VII-2- Signature des Commissaires aux Comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées au titre des exercices 2021, 2022, et 2023 ainsi que celles relatives au premier semestre 2024, données financières approuvées par le Conseil et certifiées par les commissaires aux comptes ».

Mme SAIDI Smahane



M. BENHABILES Zoheir



Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa n° 2025/04 en date du 22 Octobre 2025



Mise en garde

Les informations financières présentées dans les annexes 1, 2 et 3 ci-dessous sont élaborées suivant le référentiel comptable de l'International Financial Reportings Standards (IFRS). Les normes comptables IFRS diffèrent de celles du SCF ; les soldes des comptes sont donc différents de ceux présentés dans la présente notice d'information.

ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de certification AMS AUDIT (ex Deloitte Algérie) (2024)



المغربية للإيجار المالي الجزائر
MAGHREB LEASING ALGERIE

Notice d'Information

Annexe 2 : Etats de résultat aux normes IFRS (2023-2024)



المغربية للإيجار المالي الجزائر
MAGHREB LEASING ALGERIE

Notice d'Information

Annexe 3 : Bilans aux normes IFRS (2023-2024)

GLOSSAIRE

APPROBATION	Acceptation par la société de leasing de financer une opération déterminée (sous différentes conditions)
AMORTISSEMENT FINANCIER	Quotité de remboursement du principal contenue dans Chaque loyer. Si les loyers sont constants la quotité est progressive comme l'est un prêt bancaire remboursable en mensualités constantes (principal + intérêts).
AMORTISSEMENT TECHNIQUE	S'applique aux immobilisations utilisées par la société de leasing pour ses propres besoins (bureaux, mobilier etc...) comme pour toute entreprise.
BAILLEUR	Ou CREDIT BAILLEUR est l'établissement financier ayant effectué une opération de crédit-bail.
CREDIT-BAIL	Synonyme de leasing financier
COUT DU RISQUE	Montant des charges (Provisions) constatées par l'établissement financier en vue de tenir compte du non-recouvrement possible de ses loyers. Cette matière est réglementée par la banque d'Algérie.
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	Est un ratio ayant au numérateur les charges d'exploitation y compris les amortissements techniques) et au dénominateur le produit net du leasing (équivalent du PNB bancaire). Ce ratio mesure la productivité d'une société de leasing.
ENCOURS	Montant des créances sur les clients c'est à dire la somme des loyers à recevoir diminuer de la marge de la société de leasing. Ce qui correspond au principal restant dû dans un prêt bancaire. On distingue les encours productifs ou encours sains (clients en règle) des encours compromis (contrats suspendus pour cause de contentieux).
ENGAGEMENT	Quand une approbation est matérialisée par un contrat avec le client, elle devient un engagement.
EQUIPEMENT	Bien mobilier à usage professionnel faisant l'objet d'un Contrat de leasing mobilier.
FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE	L'ensemble des investissements réalisés pendant l'année dans une économie.
FULL PAY OUT LEASING	Désigne les cas de leasing financier avec une faible valeur résiduelle de sorte que les loyers couvrent substantiellement le Prix d'achat du bien et la marge du crédit bailleur.
FRBG	Fonds pour Risques Bancaires Généraux. Compte abritant les provisions constituées sur les créances courantes (encours sains) suivant l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie portant les règles prudentielles applicables par les banques et les établissements financiers installés en Algérie.

FOURNISSEUR	Vendeur de l'équipement ayant fait l'objet d'un contrat de leasing.
IMMEUBLE	Bien immobilier faisant l'objet d'un contrat de leasing.
LEASING FINANCIER	Ou crédit-bail est l'opération tripartite entre un bailleur (la société de leasing). Un preneur (son client) et un fournisseur (de l'équipement) au terme de laquelle la société de leasing acquiert l'équipement (choisi par le preneur) le loue au client pour une période déterminée et irrévocable, au terme de laquelle le preneur a la possibilité d'acheter le bien d'équipement pour une valeur déterminée (valeur résiduelle) généralement faible. Cette opération est assimilée à un financement dans la mesure où la société de leasing récupère son investissement initial et sa marge en une seule opération (la durée étant irrévocable) et le preneur dispose d'un équipement dont il acquiert la propriété comme s'il avait contracté un emprunt dans ce but.
LEASING OPERATIONNEL	Simple location. Opération purement financière.
LLD (LOCATION LONGUE DUREE)	Est une opération de leasing opérationnel portant généralement sur une flotte de véhicules où le bailleur fournit l'assurance, la maintenance et le remplacement du véhicule. On l'appelle aussi "fleet management".
LOYER DE LEASING	Mode de remboursement d'un contrat de financement en leasing. Chaque loyer se compose d'une partie remboursement du capital (progressive) et d'une marge (dégressive) quand le loyer est constant (ce qui est la majorité des cas pour les sociétés spécialisées comme MLA dans le financement des PME).
MISE EN FORCE	Un contrat est mis en force quand les loyers commencent à être facturés. Cette notion est synonyme de PRODUCTION de leasing.
MARGE BRUTE	Est la différence entre le loyer (hors taxe) et la quotité de remboursement contenue dans ce loyer (ou amortissement financier). Dans un contrat de leasing à loyers constants la marge est importante dans les premiers loyers et diminue progressivement jusqu'à devenir proche de zéro dans le dernier loyer.
MARGE NETTE DU LEASING	La marge nette du leasing est égale à la marge brute moins le coût des ressources (Synonyme de PRODUIT NET du leasing).
PRODUCTION DU LEASING	Synonyme de mise en force (MEF) c'est la somme des contrats financés au cours d'une période déterminée.
PRENEUR	Est le locataire du bien d'équipement ou de l'immeuble obtenu en leasing.
SALE/LEASE BACK	Est une opération de leasing où le fournisseur et le preneur sont une même personne. Cette opération permet à un opérateur économique de vendre à la société de leasing un bien (meuble ou immeuble) qu'il possède, de le louer auprès de la société de leasing et de le racheter à la fin du bail à une valeur prédéterminée.

	C'est une opération financière similaire à un emprunt (avec hypothèque) ou gage (sans dépossession).
VALEUR RESIDUELLE	Est le montant que le preneur doit acquitter en fin de contrat s'il lève l'option d'achat dont il dispose et qui est un élément constitutif et indispensable du contrat de leasing. Dans les opérations de financement des PME, elle est la plupart du temps fixée à un montant symbolique n'ayant rien à voir avec la valeur du bien en fin de contrat. Dans des opérations sophistiquées de financement en leasing la valeur résiduelle peut être élevée.